

Tout est en présence être déterminé en définitif l'année  
1893 représentée en chiffre de 522.13 qu'il est indispensable  
de Comité par une proposition extraordinaire.

Le Comité approuve le Compte de Gestion présenté  
par le Bureau de Trinquartaine et fait un vœu relatif  
aux travaux à exécuter de 1016, 52

Le Comité demande que les Contingents de la Commune,  
dans l'entretien du Chemin à G<sup>r</sup> Comm<sup>n</sup> N° 15. Soit  
ramené au chiffre antérieur de 70<sup>e</sup> environ au lieu  
du chiffre actuel de 350<sup>e</sup> - vu le mauvais état des  
Chemin V<sup>e</sup> ordinaire.

Le Comité maintient pour 1895 l'impulsion de la  
Commune pour l'entretien du chemin mal

H. Rivier, Y. Muret, G. Laurent, L. Bacony  
N. Dolac, J. L. Bouff, Bernard Perroz  
Loyac de Tauterain, Le Corre, D. Carré  
H. L. Bout  
an<sup>e</sup>

### Séance suivante

Le conseil considérant que les bâtiments de l'école des filles au  
bourg sont insuffisants a décidé qu'il était indispensable de faire  
construire une classe supplémentaire et prie M. l'inspecteur de vouloir  
bien faire présenter un devis à ce sujet

Le conseil se réserve de voter le plus tôt possible la rédaction de l'empresse  
nécessaire. Dès qu'il connaîtra le montant approximatif de la dépense et  
prie M. l'inspecteur d'avis la complaisance de faire la solution  
de cette affaire de sorte que la nouvelle classe puisse être occupée  
vers le premier janvier 1895

H. Rivier, Y. Muret, G. Laurent, L. Bacony  
N. Dolac, J. L. Bouff, Bernard Perroz, Loyac de  
D. Carré, Le Corre, Tauterain  
H. L. Bout  
an<sup>e</sup>

Le maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal de Foussant demandant la création d'une faine locale;

Le conseil après avoir délibéré décide de s'intéresser à cette question

M. Bécot Ymarj Lauront P. Bacon  
M. P. P. Briard  
Loyac h. Fontaine Le Comte D'ecau  
M. L. Beau-quelren

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gaberie est convoqué pour dimanche prochain 10 juin en session extraordinaire

Erqui-gaberie le 6 juin 1894

Le maire

M. L. Beau-

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gaberie s'est réuni le dix juin à huit heures du matin sous la présidence de M. L. Beau-

étaient présents M. M. Lauront, Baunou, Girant, P. Bacon, Louis L. Beau, L. D'ecau, L. Comte, Bacon, Fontaine, L. Goff, Médéric, M. L. Beau maire

Absents M. M. Coraich, Bécot, Maki, Huitric, L. Grand, L. Goff, Bollow, Briard

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande de M. Jean Marie consistant à la classe 1893 n° 101 du village de Erqui-gaberie demandant d'être maintenu dans sa classe actuelle

Après avoir délibéré la majorité des membres présents a émis son avis en faveur de la demande du susnommé

M. L. Beau-quelren  
L. Goff L. Baunou L. P. P. D'ecau  
Fontaine

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrieu est convoqué pour  
 dimanche prochain 29 juillet à 7 heures du matin  
 Erqui-gabrieu le 26 juillet 1894  
 H. E. Kous

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-neuf juillet  
 à sept heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 gabrieu s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Henri  
 E. Kous maire

Etant présents M. M. Bacon, E. Cour, Briand, E. Drie, E. Kous,  
 Louis, Riou, Laurent, Kergourlay, Weidelic, Féron, Quelus, Girant,  
 Le Grand, et Henri E. Kous maire  
 Absents M. M. Moaki, Feunteun, Lepoit, Kannon, Koller, E. Goff,  
 Koubuc.

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande du sieur  
 Feunteun Michel commerçant en cette commune, demandant à se dis-  
 penser de sa période d'instruction de vingt-huit jours

Le conseil après avoir délibéré vu la situation dans laquelle se  
 trouve le sieur Feunteun émet son avis favorable à sa demande  
 Féron Dredre L. Bacon Briand Le Comedori  
 L. Kous H. E. Kous M. Riou

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrieu  
 est convoqué pour dimanche prochain 26 courant, pour la session  
 ordinaire du mois d'août  
 Erqui-gabrieu le 24 août 1894  
 Le maire  
 H. E. Kous

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-six août  
 à 7 heures du matin, le conseil municipal de la commune  
 d'Erqui-gabrieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances

pour la session ordinaire du mois d'Avril, sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents M. le Maire, Laurent, Quelven, Beauvais, L. Bouff Louis, L. Duan, Feron, Bacon, Briand, Vidile, Laporte, Kergourlay, Habi; M. le Maire  
Absents M. le Maire, Fumtun, Girant, Le Grand, Houtrie

M. le Maire Louis élu secrétaire  
M. le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire de M. le Préfet lui rappelant qu'il doit désigner deux conseillers municipaux pour la liste des électeurs consulaires, à l'unanimité le conseil nomme M. le Maire Louis et Briand pour remplir ces fonctions  
M. le Maire Louis     Laurent     Feron     Beauvais  
Kergourlay     Habi     Bacon     Duan  
M. le Maire     L. Bouff Louis     Briand     Fumtun  
Girant     Le Grand     Houtrie

Séance tenante

Dans la séance du vingt mai dernier le conseil a voté une somme de cent francs pour réparer les chemins vicinaux de la commune de Lohac par le conseil de Lohac duquel chemin sera employé cent francs; le conseil après avoir délibéré sur le projet d'employer cent francs au chemin vicinal n° 1 aux abords du quai; le conseil vote que la commune s'impose depuis plusieurs années pour réparer les chemins de la commune vint collecter de la bienveillance de M. le Maire pour la réparation des dits chemins dont il reste encore à faire  
M. le Maire     Laurent     Feron     Beauvais  
Kergourlay     Habi     Bacon     Duan  
Loyac     L. Bouff Louis     Briand     Fumtun  
Girant     Le Grand     Houtrie

Séance tenante

M. le Maire donne connaissance au conseil de projet de...  
présenté par M. le Maire respectueusement par le conseil

deux nouvelles à brich Des filles au boug, le conseil après avoir délibéré  
accepte le projet présenté par M<sup>r</sup> l'inspecteur

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz Pairen Piron D'ecau H. Corre  
Loyach L. Le Goff Brouh  
H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne fait connaître au conseil qu'il est nécessaire d'un commun accord  
prendre à la commune pour réparer les bâtiments scolaires, le conseil après  
avoir délibéré est d'avis que cette somme soit employée 1<sup>o</sup> toute première pour  
réparer la toiture et la cour de brich Des garçons au boug et second 2<sup>o</sup>  
pour réparer la toiture et le mur de clôture de brich De l'estouan

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz Pairen Piron D'ecau  
H. Corre Loyach L. Le Goff  
H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne donne connaissance au conseil d'une demande de siegne Loyach  
Simon demandant avoir son conseil en vue d'obtenir le congé de son fils de  
la classe 1894 à titre de soutien de famille; le conseil après avoir délibéré  
est d'avis favorable à cette demande

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz H. Corre Pairen Piron D'ecau  
Loyach L. Le Goff Brouh H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne donne connaissance au conseil d'une demande de M<sup>r</sup> L. Corre  
Jean Marie solitaire 21<sup>o</sup> Port. th. à (classe 1893) demandant à être  
Sépulture de son oncle à titre de soutien de famille; le conseil après  
avoir délibéré est d'avis favorable à cette demande

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz H. Corre Pairen Piron D'ecau Loyach  
L. Le Goff Brouh H. Rivin

Le Conseil municipal de la commune d'Erquy habite est convoqué pour Dimanche prochain 14 Octobre à l'issue de la messe matutinale, en séance extraordinaire.

Erquy le 7<sup>o</sup> 1894  
Le Maire  
H. Le Goff

Le vendredi huit cent quatre-vingt quatorze le quatorze Octobre à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy habite s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Perrin le Maire.

Étaient présents M. M. Weidlich, Lozach, Fournier, Guéhen, Briant, Girant, Le Drian, Le Goff, Mahé, Le Goff, maire, Louis Le Goff.

Absents M. M. Rollet, Baunou, Le Corre, Poutrier, Le Grand, Tessonnet, Lemerit, M. Mahé élu suppléant.

Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de Monsieur le Préfet concernant le règlement du service de l'assistance médicale gratuite et à son caractère et l'invite à l'appliquer. Le conseil après avoir délibéré sur l'objet de ce règlement se prononce en faveur de l'assistance médicale gratuite dans la commune.

Le Maire  
L. Bacon  
J. L. Dreaux  
Le Goff  
R. Néron  
L. Bacog  
L. Goff  
L. Goff  
L. Goff

Le Maire soumet au conseil un acte passé entre M. le Maire et M. Le Goff pour l'acquisition de terrain portant assise d'un édifice pour le service de l'assistance médicale n° 1, au abattoir de la commune.

avant, par  
au jour  
Le Con  
jeune M.

Le Maire  
100 francs  
du Département  
Le Conseil  
ami tout

Le Maire  
Paru solent  
du service de  
Le Conseil

Le conseil  
pour l'année  
mois de l'année

arrat. parait et a charge par la commune de constater les nouvelles etatues  
au parait et au premier Du cote Du chemin

Le Conseil apres avoir deliberé approuve le Dit acte de vente et Dis-  
pense M. E. Maire de remplir les formalites hypothecaires

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Yvelren Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand P. L. Roy

Sierra tenante

Le Maire par le Conseil de l'Union temple a faire de la somme de  
100 francs accordés a la commune par le conseil general sur les fonds  
du Département, pour réparer trois ans écoles communales

Le Conseil apres avoir deliberé autorise M. E. Maire a traiter de gre a gre  
avec l'entrepreneur pour les travaux a exécuter pour cette somme

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Yvelren Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand P. L. Roy

Sierra tenante

Le Maire pour connaissance au conseil sur demande du sieur E. L. et  
Paris solent au 2<sup>me</sup> Logt. de chasseur a cheval demandant a être dispensé  
de servir a actif a l'effet de soutenir sa famille

Le Conseil apres avoir deliberé émit un avis a la demande du susnommé

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Yvelren Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand

Le conseil municipal de la commune de Bigue fabriqué et convoqué  
pour Dimanche prochain 15 novembre pour la session ordinaire de  
mois de novembre

Bigue fabriqué le 14 novembre 1894

L. Maire  
H. E. Roy

Le samedi huit cent quatre-vingt-quatorze, le dix huit novembre  
à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune de  
Cabanis s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session  
annuelle du mois de novembre, sous la présidence de M. E. Bouy  
étaient présents M. M. Riou, Leche, Le Bouy Louis, Kergourlay  
Guéhen, Laurent, Le Druac, Baunou, Loyach, Le Goff, Bidelle,  
et Le Bouy main  
Absents M. M. Guichet, Briand, Le Come, Faion, Guenther, Le  
Lor, Le Grand,

M. E. Bouy Louis élu secrétaire  
Pour se conformer à la loi, les membres du conseil procèdent à la  
nomination de vingt propriétaires formés de la commune pour  
la liste des répartiteurs pour l'année 1899 sont désignés M. M.  
Stinne, Le Perre Jean, Le Bouy Pierre, Bidelle Pierre, Glain  
Le Goff Pierre, René Rollon, Jean Marie Bidelle, Yves Guenther,  
Loyach, Kergourlay Laurent, Louet Louis, Salamin Yves  
Bouy, Lassau Pierre, Petit François, Croalen Alain, Le Bouy  
Jean, Glain Eymon, Guillaumet Pierre

Le Bouy  
M. E. Bouy  
M. M. Riou Laurent  
Loyach Le Goff Kergourlay  
Guéhen

Sième séance  
Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale  
l'année 1899 M. E. Goff, membre du conseil municipal et  
de la commission des réclamations M. M. Guichet et  
Le Bouy  
Le Goff Kergourlay Riou  
M. E. Bouy

Seance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil du plan et devis presenté par M<sup>r</sup> Guerin architecte pour la construction d'une salle de classe au baug

Le conseil apres avoir delibere approuve le plan et devis et montant du devis estimatif des travaux a executer pour le dit etablissement de 9000 fr. le conseil prie M<sup>r</sup> le Prefet d'autoriser la commune a contracter le dit emprunt pour 3 ans et vote 300 fr. pour couvrir la part de la commune dans le dit emprunt

Le Maire *Le Goff* Laurent Kerroulay  
M<sup>r</sup> le Prefet *Le Goff* R. Reiou D'annou Loryach  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* querren Ymber

Seance tenante

M. le president soumet au conseil un acte passe le 10 novembre 1894 entre M. le Maire et M<sup>r</sup> l'entrepreneur Mathias, propriétaire à Quilmouze portant échange apres avoir pris connaissance de l'offre de l'administration montant à la somme de soixante francs d'après la proposition de M. l'Agent. Verger cantonal d'une portion de terrain destinée à faire partie du chemin de petite communication n<sup>o</sup> 1 de Quimprié à Quenole dans la commune de Ergué-Gabrin et compris dans le plan cadastral parcellaire dont le détail est Section A. n<sup>o</sup> 140 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> cent.

La commune abandonne gratuitement au propriétaire, sous la réserve des droits de tiers, la portion d'ancien chemin située au nord de la parcelle de la parcelle n<sup>o</sup> 6, entre l'angle n<sup>o</sup> 0 de cette parcelle et le nouveau fait (contenance 0<sup>m</sup> 4<sup>m</sup> 20<sup>m</sup> environ) La commune prend en outre à sa charge la construction de la nouvelle

Le conseil apres avoir delibere approuve le detail et vote pour le dit emprunt plus de formalités hypothécaires  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* Kerroulay  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* querren  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* R. Reiou D'annou Loryach  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* Ymber

...annu tenante

Le conseil municipal a pris pour l'assistance médicale gratuite sur les fonds de bienfaisance deux cent cinquante quatre francs  
2° sur les fonds votés au budget de 1891 pour malades indigents deux cents francs

Le conseil s'est réuni de nouveau le 2 Décembre à neuf heures du matin pour la session du mois de novembre

Présents M. H. Haki, Kergourlay, E. Karslaw, E. Goff, E. Grand, M. M. Huitric, Quelron, Corack, E. Druan, Fautou

Absents

M. E. Roy-Louis élu secrétaire

1891

Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de cinq centimes à percevoir sur l'imposition de 11 centimes de session de mai 1891 pour insuffisance de revenus au budget et pour liquider cette imposition pour insuffisance de revenus est réduite à 3 centimes

Fait et délibéré les Dits pour, mais en sus dit  
Ymbery Huitric Fautou Druan  
Kergourlay E. Grand E. Goff  
Laryac'h Le Goff Quelron  
Karslaw

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabarin est composé de dix-neuf fractions 24 fractions à 8 heures du matin pour l'ordre de la session

Erquy-Gabarin le 20 février 1891  
E. M. M. H.  
M. E. Roy

Le conseil  
de la commune de  
étaient présents  
M. H. Haki, Kergourlay, E. Karslaw, E. Goff, E. Grand, M. M. Huitric, Quelron, Corack, E. Druan, Fautou  
Absents  
M. E. Roy-Louis élu secrétaire  
Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de cinq centimes à percevoir sur l'imposition de 11 centimes de session de mai 1891 pour insuffisance de revenus au budget et pour liquider cette imposition pour insuffisance de revenus est réduite à 3 centimes  
Fait et délibéré les Dits pour, mais en sus dit  
Ymbery Huitric Fautou Druan  
Kergourlay E. Grand E. Goff  
Laryac'h Le Goff Quelron  
Karslaw

Le conseil  
de la commune de  
étaient présents  
M. H. Haki, Kergourlay, E. Karslaw, E. Goff, E. Grand, M. M. Huitric, Quelron, Corack, E. Druan, Fautou  
Absents  
M. E. Roy-Louis élu secrétaire  
Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de cinq centimes à percevoir sur l'imposition de 11 centimes de session de mai 1891 pour insuffisance de revenus au budget et pour liquider cette imposition pour insuffisance de revenus est réduite à 3 centimes  
Fait et délibéré les Dits pour, mais en sus dit  
Ymbery Huitric Fautou Druan  
Kergourlay E. Grand E. Goff  
Laryac'h Le Goff Quelron  
Karslaw

Son est huit cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre février à huit heures  
 Du matin, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour  
 la tenue de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. L. Chauv  
 étaient présents M. H. Kriou, Waki, L. Hays Louis, Briand, L. Goss, H. Goss,  
 Widihi, Guilson, Lorient, Laurent, L. Druin, Bacon, L. Grand, H.  
 L. Hays maire  
 Absents M. H. L. Goff, Koutou, L'opach, Feunteun, Nollon, Kounou,  
 Kerguelan.

M. L. Hays Louis élu secrétaire prend place au bureau  
 M. L. Hays prie le conseil de donner son avis sur la situation de famille  
 Du n° Médéric François Joseph n° 20 Du tirage du canton de Quimper  
 classe 1892 maintenu dans ses foyers à titre de soutien de famille, le  
 conseil après avoir délibéré considérant que la situation de son nomme  
 est toujours la même émet son avis favorable à son maintien dans ses  
 foyers

D'écrit L. Hays  
 L. Hays Kriou, Waki, L. Hays Louis, Briand, L. Goss,  
 Widihi, Guilson, Lorient, Laurent, L. Druin, Bacon, L. Grand, H.  
 L. Hays maire

Séance suivante

L. Hays prie le conseil de donner son avis sur la situation de famille  
 Du n° Guiguen Alain François Marie n° 132 Du tirage du canton de  
 Quimper classe 1894 qui demande à être maintenu dans ses foyers  
 à titre de soutien de famille

Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à sa demande  
 L. Hays D'écrit L. Hays Louis, Briand, L. Goss,  
 Widihi, Guilson, Lorient, Laurent, L. Druin, Bacon, L. Grand, H.  
 L. Hays maire

Séance suivante

L. Hays prie le conseil de donner son avis sur la situation  
 de famille Du n° L'opach Marie n° 23 Du tirage du canton de

quintuple classe 1894, qui demande à être maintenue dans  
les pages communes de la famille  
Le Conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la  
demande du sieur De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de M. Pierre Jean Baris n° 329 du terage du canton de  
classe 1894 demandant à être maintenue dans ses pages  
de la commune de famille.  
Le Conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la  
demande de M. De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de M. Henri Jean n° 196 du terage du canton de  
classe 1894 demandant à être maintenue dans ses pages  
de la commune de famille.  
Le Conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la  
demande de M. De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron  
Le Baron De Beau L. Baron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de M. Nicolas Henri Michel n° 237 du terage du canton de

classe 1894, demandant  
à être maintenue  
dans ses pages  
de la commune de famille  
Le Conseil après avoir

Le Maire expose au  
conseil que les  
pages de la commune  
de 1894 ont été inscrites  
par le conseil municipal  
dans les pages  
de la commune de famille  
Le Maire expose au  
conseil que les  
pages de la commune  
de 1894 ont été inscrites  
par le conseil municipal  
dans les pages  
de la commune de famille  
Le Maire expose au  
conseil que les  
pages de la commune  
de 1894 ont été inscrites  
par le conseil municipal  
dans les pages  
de la commune de famille

Le Maire expose au  
conseil que les  
pages de la commune  
de 1894 ont été inscrites  
par le conseil municipal  
dans les pages  
de la commune de famille

de sa. 1874. Demandent à être maintenu dans les foyers à titre de soutien  
de famille.

Le conseil après avoir délibéré a émis son avis favorable à cette demande.

Dreux L. Broy  
 P. P. Broy  
 Laurent H. Le Corre  
 Yvonne  
 Broy  
 Guller

Séance suivante

Le conseil après au conseil municipal que les crédits et autres ordonnances de l'année  
1874 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses obli-  
gatoires qui ont été effectuées au titre de ces crédits, savoir:

fraix de perception des impositions communales 3 <sup>e</sup> op	107 40
fraix de perception de l'octroi 10 p <sup>o</sup>	8, 62
entretien des bâtiments comm <sup>o</sup> compris dans le budget 1874	100 <sup>o</sup>
contributions des biens comm <sup>o</sup>	6, 87
impôts des manoirs et quill <sup>o</sup>	1 <sup>o</sup>
travaux aux routes	8 <sup>o</sup>
entretien des chemins comm <sup>o</sup>	1 <sup>o</sup>

Le maire invite le conseil à voter les compléments de crédits nécessaires  
à l'exécution de ces ordonnances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits ci-dessus  
et de plus à l'acquisition des biens communaux et autres terres  
dont il s'agit à l'acquisition des biens communaux et autres terres  
dont il s'agit au registre les membres du conseil plus haut

Dreux L. Broy  
 P. P. Broy  
 Laurent H. Le Corre  
 Yvonne  
 Broy  
 Guller

Séance suivante

Le conseil municipal après avoir délibéré sur la proposition de l'administration  
de l'acquisition des biens communaux et autres terres dont il s'agit  
au registre les membres du conseil plus haut

Le conseil après avoir délibéré, considérant que la propriété de la  
 croix d'André est également vicieuse & a saque est d'avis que cette  
 parcelle soit vendue au plus offrant mais que la propriété soit aux  
 vicieux

Paul Bazoq approuvé  
 P. L. Roux  
 Gaudouin H. L. Couv. P. Kéion  
 Guesler

Le conseil municipal de la commune de Bryeu-Gabriel est convoqué  
 pour le mardi prochain 21 mai courant à 7 heures du matin  
 pour la session ordinaire du mois de mai

Bryeu-Gabriel le 17 mai 1894  
 Le Maire  
 H. L. Roux

Le an mil huit cent quatre-vingt-vingt-quatre, le vingt-un mai  
 heures du matin, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire  
 de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 sous la présidence de M. H. L. Roux, maire

Étaient présents M. H. L. Roux, Louis, Coqach Roux, Roux  
 Henri Roux, Moati, Yves, Laurent Jean Marie, Bacon Louis, Roux  
 Laurent, Étienne Yves, Briand Jean, Quéhen Louis, Hébertie Pierre

Absents M. H. L. Couv. Henri; Hébertie François, Rollier  
 Jean, L. Ouis Étienne, L. Goff Henri; Trumbou Mathias  
 M. H. L. Roux, Louis élu secrétaire

Le conseil après avoir entendu la délibération de la  
 session municipale adopte le budget de l'exercice 1894  
 du 1<sup>er</sup> janvier 1894 pour

Le budget pour	7765.31
Le budget pour	7215.31
Le budget pour	499
Le budget pour	1694
Le budget de l'exercice de 1894 est de	2100

Après avoir  
 les sommes  
 ou les cases  
 leur destination  
 Il en résulte  
 un déficit de  
 Le conseil a  
 de l'exercice  
 les crédits reportés  
 le Bureau de  
 Le conseil  
 M. L. Couv. P.  
 Le conseil  
 en matière de  
 Communication  
 au lieu du 8/10  
 Assistance  
 Le budget pour  
 pour 100<sup>0</sup> de  
 et 181.60 de  
 Considérant  
 un M. L. Couv.  
 le journal municipal  
 Classement de  
 Roux et  
 Le conseil vote  
 en 1894 et qui sera  
 en 1896 et le budget  
 pour les  
 les ans.  
 H. L. Roux  
 P. L. Roux  
 Laurent



Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de son  
Monsieur Jean Pierre n° 93 du liège du carton de quimpes et de  
demandant a être maintenu dans ses foyers a titre de tuteur de famille

Le conseil après avoir délibéré est d'avis favorable

Approuvé P. L. Roy Henriette P. Roy  
Laurant Kerzour Lay Roussel R. Roy R. Roy  
M. L. Roy Loyal

Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de son  
cultivateur de l'André demandant a acquies de la commune de Brague  
deux terrains vagues; le conseil après avoir délibéré est d'avis de rendre ces  
parcelles a moins qu'un n° Guillou propriétaire de la croix d'André qui  
prétend qu'une de ces parcelles lui appartient au présent et tuteur de  
parce

Loyal le P. Roy Henriette  
Laurant Roussel Kerzour Lay Roussel  
M. L. Roy R. Roy R. Roy

Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de son  
non François propriétaire au bourg de Brague habitant demandant a  
de la commune une parcelle de terre bordant le chemin vicinal  
a l'usage de garçons; le conseil après avoir délibéré est d'avis de rendre  
parcelle a moins que le Dubon propriétaire de la propriété  
au présent des terres de propriété de cette parcelle

P. L. Roy Henriette P. Roy Loyal  
Laurant Roussel Kerzour Lay Roussel  
M. L. Roy R. Roy R. Roy

Le conseil municipal de la commune de Brague habitant  
pour dimanche prochain 15 août 1871 a 7 heures

pour la

Le Maire  
du matin le  
reuni au lieu  
d'avis sous  
étaient pres  
nou, l'ancien

Absente M.  
Guillaume  
M. Habi  
M. le Maire  
pour passer la  
nomme M. H.

Approuvé

Le Maire donne  
est municipal  
de nouvelles faire  
Le conseil après  
Approuvé

Le Maire donne  
deux fois

pour la session ordinaire du mois d'août  
Erquy-Gabrie le 13 août 1895

Le Maire  
H. Le Roux

Le vendredi huit cent quatre-vingt-quinze le dix-huit août à sept heures  
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire du mois  
d'août, sous la présidence de Henri Le Roux maire

Étaient présents M. M. Haki, Le Drieu, Girant, Bacon, Le Goff, Ban-  
nou, Feunteun, Le Roux Louis, Le Roux, Le Roux maire, Briand

Absents M. M. Laurent, Kergourlay, Bolloré, Lorc'h, Heideux, ~~Le Roux~~,  
Quilès, Huitric, Le Grand, Riou

M. Haki élu secrétaire

M. Le Maire prie le conseil de désigner deux conseillers municipaux  
pour dresser la liste des docteurs consulaires, à l'unanimité le conseil  
nomme M. M. Le Roux Louis et Briand Jean pour remplir ces fonctions

Approuvé L. Le Roux Drieu Feunteun  
L. Bacon Briand Le Goff  
H. Le Roux  
Maire

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération du con-  
seil municipal de la commune de Rosperden demandant la création  
de nouvelles foires qui se tiendraient le jeudi de chaque semaine

Le conseil après avoir délibéré déclare se désintéresser de cette question

Approuvé L. Le Roux L. Bacon Feunteun  
Drieu Briand Le Goff  
H. Le Roux  
Maire

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de voir  
Briand Yves demandant à être dispensé de sa peine de distraction de

vingt-huit jours à titre de soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la demande  
 Ymery L. L. Gouff L. Bacon  
 D'écarré Bannou

Siègne tenante

Le Maire donne connaissance au conseil de l'acte de vente d'une  
 portion de terre que le sieur Mathieu Yves propriétaire à Bezançon a  
 cédé gratuitement à la commune pour l'élargissement du chemin  
 vicinal n° 5 dit de Kerdesot

Le conseil après avoir délibéré approuve cet acte de vente  
 Ymery L. L. Gouff L. Bacon Bannou  
 D'écarré Bannou Bannou L. Gouff

H. L. Bacon  
 m<sup>e</sup>

Siègne tenante

Le Maire prie le conseil de décider sur lequel des chemins vicinaux  
 de la commune serait employé la somme de cinq cents francs votés  
 par le conseil pour la construction ou l'élargissement d'une portion  
 de chemin vicinal. Le conseil après avoir délibéré est d'avis d'employer  
 ces fonds sur le chemin vicinal n° 6 à l'endroit dit montagne de  
 loquelhas c'est-à-dire à continuer sur la route déjà en état de viabilité  
 et prie Monsieur le Préfet d'autoriser ces travaux avant l'expiration

Ymery L. L. Gouff L. Bacon Bannou  
 D'écarré Bannou Bannou  
 H. L. Bacon  
 m<sup>e</sup>

Le au mil huit cent quatre-vingt-quinze, le 1<sup>er</sup> septembre à huit heures  
 matin, le conseil municipal de la commune de Orgue s'est réuni  
 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Henri L. Bacon  
 à l'effet d'élire les délégués et suppléants pour l'élection d'un conseiller

Chaintreuil  
 L. Corou, L. Corou  
 Houtier, Houtier  
 présents M. M.  
 Le conseil a élu  
 M. L. Bacon  
 1<sup>er</sup> Des art. 4  
 du 2 août  
 La loi de  
 2<sup>e</sup> Du 2  
 municipaux  
 désignés et  
 qui doit à  
 département  
 3<sup>e</sup> Du 1<sup>er</sup>  
 1875 et de  
 1876 visé

Il a nommé  
 au scrutin  
 à l'élection  
 Chaque com  
 a remis je  
 vote secret  
 L. Bacon  
 Il a donné  
 Nombre de  
 à l'ordre:  
 une vingt  
 se sont fait  
 Requête pour

Présents M. B. Rollon; Riou, Bahi, Vidéti, Coisant, Funtoum,  
Le Corre, Carpent, Le Roux Louis, Bacon, Meyrouzay, Quibren, Le Druic  
Absents M. M. Briand, Rannou, Péguez

Le conseil a élu pour secrétaire M. Le Roux Louis  
M. Le Président a donné lecture.

- 1° Les articles transcrits ci-contre de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 Décembre 1884;
- 2° Le décret du 24 août courant convoquant les conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale, qui doit avoir lieu le 6 octobre 1895 dans le département;
- 3° Le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 7 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

### Election des Délégués 1<sup>er</sup> Jour de Scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de six délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 9 heures.

Il a donné les résultats ci-après:

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne	18
à déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou sans laquelle les votants ne sont pas connus	0

Rester pour le nombre des suffrages exprimés.

amith  
mari favorable à sa demande  
L. Bacon

Briand Le Goff  
H. L. Bacon

il de l'acte de vente d'une  
propriété à Meyrouzay  
élargissement du chemin

ce acte de vente  
L. Bacon Funtoum  
Briand Le Goff

H. L. Bacon

quel des chemins vicinaux  
de cinq cents francs vote  
élargissement d'un ponton  
sur est Paris d'employés  
dit montagnon de  
désormais en état de voir  
travaux avant l'hiver  
Bacon Funtoum  
Briand  
H. L. Bacon

septembre à huit heures  
longue habitude de  
H. L. Bacon  
élection d'un sénateur

Majorité absolue . 10.

Ont obtenu	
M. Bolleré René	17 voix
M. Le Gouar Hervé	17
M. Signour Coentiz	12.
M. Nédélec Pierre	12.
M. Kriou René	10
M. Baccou Louis	10
M. Le Gout Louis	7.
M. Mafé Yves	6
M. Hugoulay Laurent	5
M. Le Com Hervé	4
M. Laurent Jean-Marie	3
M. Gannon Louis	2
M. Briand Jean	1
M. Le Goff Hervé	1
M. Fumteury Mathias	1
M. Nédélec Jean-Marie	1

Ont réunis la majorité absolue et ont été proclamés

Désignés :		
M. Bolleré René		qui a déclaré accepter le mandat
M. Le Gout Hervé		id.
M. Signour Coentiz		id.
M. Nédélec Pierre		id.
M. Kriou René		id.
M. Baccou Louis		id.

### Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des deux suppléants.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement

Le scrutin  
Monseigneur  
et d'indiquer  
une désignation  
se sont fait  
Kriou  
Majorité

Ont obtenu  
M. Kriou  
M. Bolleré  
M. Signour  
M. Le Gout  
M. Nédélec  
M. Kriou  
M. Baccou  
M. Le Gout  
M. Mafé  
M. Hugoulay  
M. Le Com  
M. Laurent  
M. Gannon  
M. Briand  
M. Le Goff  
M. Fumteury  
M. Nédélec

Ont été proclamés

M. Kriou  
M. Bolleré

Les deux

suppléants

Le

Il a été

procédé

ensuite

dans

les

Le détail de vote donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 18

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels le votant n'a pas fait connaître le nombre de suffrages exprimés 0

Majorité absolue 18

10

Ont obtenu

M. Kergourlay Laurent 14 voix

M. Briand Jean 10

M. Toustoum Mathias 4

M. Le Roux Louis 2

M. Kannon Louis 2

M. Laurent Jean Mari 2

M. Lozach Henri 1

M. Huitric Horre 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants.

M. Kergourlay Laurent qui a déclaré accepter le mandat.

M. Briand Jean id.

La séance a été levée à dix heures.

L. Le Roux Reim. Po Ysmahes

L. Ducon N. P. B. Briand Toustoum

M. de Corneille Loryach

Dreux Huitric Laurent Kergourlay

Kannon H. Le Roux

Le an mil huit cent quatre vingt quinze le neuf octobre  
 M. Bruneau nommé instituteur d'Erqui-gabarie par arrêté  
 de M. le Préfet en date du 4 octobre 1897 a été installé dans  
 ses fonctions

Le Maire  
 H. E. Roux

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-gabarie est convoqué  
 pour dimanche prochain 24 novembre à 8 heures du matin pour la  
 session ordinaire du mois de novembre

Erqui-gabarie le 20 novembre 1897  
 Le Maire  
 H. E. Roux

Le an mil huit cent quatre vingt quinze le vingt quatre novembre  
 à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 gabarie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence  
 de M. H. E. Roux maire pour la tenue de la session ordinaire du  
 mois de novembre

Présents M. H. Hache, Evant, E. Roux Louis, Laurent, Weideler, Feunteun, Le Drieux, Guibret, Brocard, Gourlay, Le Corre, Briand, Mannou, Le Roux maire

Absents M. H. Rivu, Bollon, Le Goff, Heutric, Le Grand

M. E. Roux Louis élu secrétaire  
 Le Conseil nommé pour la révision de la liste des électeurs  
 pour l'année 1896 M. E. Roux Louis et membres de la commission  
 des réclamations M. H. Evant, yron et Weideler Français  
 Le Rapport Feunteun Weideler Kuzgenko  
 Le Rapport Mannou Briand M. E. Roux  
 Loryach Gaurant Dreau yron  
 H. E. Roux galleen

Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la  
 nomination de vingt propriétaires fonciers de la commune

la liste des électeurs  
 Le Roux Roux  
 M. H. Hache Weideler  
 M. L. Coustans  
 Weideler Français  
 Roux

L. Roux  
 H. E. Roux  
 M. H. Hache  
 Le conseil municipal de la commune  
 dans cette commune  
 création de la commune

H. E. Roux  
 Le conseil municipal  
 communal de la commune  
 quelle  
 H. E. Roux

Le conseil municipal  
 le dimanche  
 Erqui-gabarie  
 Le an mil huit cent quatre vingt quinze  
 le matin, le conseil municipal

Erqui-gabarie

AGREEMENTS EN FRANCE. NE PAS ÉCRIRE LE NOMBRE DE LIGES.

LOT# EMC0201010794

CE  
 FABRIQUE EN CHINE  
 FRANCE  
 1.3 qui peut être utilisé  
 MF-ORTE PAR E.M.C. DISTRIBUÉ  
 Fournisseur de matériel  
 Capacité 201  
 220-240V-50Hz  
 Y02-APXV-20A

la liste des rapporteurs pour l'année 1896, sont dignes: L. Druon, M. L. Bonne  
L. Louis, Henri; Widelic Henri; Bernier Alain, L. Goff, Henri; Henri, Bollon;  
M. Barri Widelic, Saladin Yves, Lasseau Pierre, Guillaumet Pierre, Chuteau Jean  
M. Coustans Henry, L. Bonne Pierre, L. Bouff Alain, Guillaumet Bernard,  
Widelic Francois, Moutet Laurent fils, Barre Louis, L. Meun Gilis, L. Bouff  
Henri

L. Bouff Loyaich Kergoulaz  
H. L. Bouff  
Seance tenante Gullies

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une deliberation du conseil mu-  
nicipal de la commune de Breque, demandant la creation de trois nouvelles foires  
dans cette commune, le conseil apres avoir delibere emit son avis favorable a la  
creation de ces foires

L. Bouff Loyaich L. Bouff Founteun  
H. L. Bouff  
Seance tenante Gullies

Le conseil vote une gratification de quinze francs a chacun des cantonniers  
communaux a payer sur les fonds votes pour les chemins vicinaux

H. L. Bouff Loyaich L. Bouff Founteun  
Gullies  
H. L. Bouff Loyaich L. Bouff Founteun  
Seance tenante Gullies

Le conseil municipal de la commune de Breque, Gabriel est convoque pour  
le dimanche 23 fevrier courant, pour la session ordinaire du mois de fevrier  
Breque Gabriel le 20 fevrier 1896

Le conseil municipal de la commune de Breque Gabriel est convoque pour  
le dimanche 23 fevrier courant, pour la session ordinaire du mois de fevrier  
Breque Gabriel le 20 fevrier 1896

lui communi de ses révisions pour la tenue de la session ordinaire du  
 de faire, sous le présidium de M. le Maire de Bourges  
 étaient présents M. le Maire, M. le Baron, M. le Comte, M.  
 le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte,  
 le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte,  
 Absents M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte, M. le Comte,

M. le Maire informe le conseil que la prorogation des taxes d'octroi pour  
 le 31 décembre 1896 et pour le conseil de prendre les mesures nécessaires pour  
 qu'aucune interruption ne se produise dans la perception de ces taxes  
 le conseil après avoir délibéré, considérant que la commune se trouve  
 dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses n'elles soit perçues  
 de son octroi

Le conseil municipal vote la prorogation pour cinq années à partir  
 du premier janvier 1897 les taxes principales actuellement perçues à la  
 fin de la commune conformément au tableau ci-dessus

Boissons Vins 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>  
 Alcool contenus dans les eaux de vie, esprits, absinthes, liqueurs  
 fruits à l'eau de vie 4 francs  
 Cidres poirés et hydromels 0<sup>fr</sup> 50 centimes  
 Le Maire R. Besson H. le Comte  
 Laurent Nédelec, Secrétaire  
 Loryac'h Briard Yulveu  
 M. le Maire

Service tenante

M. le Maire signa, sur le bureau, avec toutes les pièces à l'appui  
 le procès verbal de l'assemblée à laquelle il a été procédé le 11<sup>er</sup> 1896,  
 1896, en conformité des dispositions de l'ordonnance du 12 août  
 1837 par M. le Maire pour le Maire commissaire délégué à l'effet  
 M. le Maire; sur but d'intérêt public du projet de la fixation de la  
 des dépenses nécessaires, ordinaires nos 2, 3, 6 et 7c la somme de  
 d'acquiescement, le Maire donne connaissance au conseil qu'il a

ne la mention ne s'est produite à cette enquête, et invite l'assemblée sur la base de la  
la commission chargée de se prononcer définitivement sur une délibération  
motivée

Le conseil municipal a vu en connaissance du procès verbal d'enquête et l'avis  
du commissaire chargé de

Par ces motifs, estime le conseil estimer qu'il y a lieu de déclarer d'utilité publique  
l'exécution du projet de fixation de tracé des chemins vicinaux ordonnés nos  
2, 3, 6, et 7, bords du boulevard d'Orléans

H. L. Corbe Kieu Laurent  
Fournier Rannou Loryach Nédélec  
H. L. Kieu Briand  
Gullen

Signa tenante

Le Maire expose au conseil au conseil municipal que les crédits ci-après énoncés  
au budget de 1894 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses  
qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir

Requêtes de l'état civil	16 <sup>60</sup>
Enfants assistés	10 <sup>40</sup>
Dépenses imprévues	10 <sup>35</sup>
Remb <sup>t</sup> de centimes sur charbon et voirie 1894	0 <sup>25</sup>

Le Maire invite le conseil à voter les compléments de crédits ci-dessus, et se conçoit  
nécessaires

Le conseil municipal, l'expose du Maire entendu, vote les dits crédits

H. L. Corbe Kieu  
L. L. Kieu Laurent Nédélec Fournier  
Rannou Loryach Briand Gullen  
H. L. Kieu

Signa tenante

Le Maire demande l'avis du conseil sur la situation de famille des sieurs  
Quinn Pierre et Mocaré Mear, maintenant dans leur pays comme con-  
vain de famille. Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à l'en-  
suivant

Fournier H. Kieu H. L. Corbe  
Gullen L. Kieu Nédélec Rannou Loryach  
H. L. Kieu Laurent Briand

Le Maire Bonni connaissance au conseil d'une demande de son sieur Loran  
Jean conseil de la classe de 1896 demandant d'être maintenu dans sa fonction  
à titre de soutien de famille, le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable  
à son maintien

L. Rouf R. Rivu H. L. Cour  
Laurent N. Nébès Founteun Rannou Loryac'h  
H. E. Rouf Guller Briand

Séance tenante

Le Maire Bonni connaissance au conseil d'une demande de son sieur Loran  
conseil de la classe de 1896 demandant d'être maintenu dans sa fonction  
à titre de soutien de famille, le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable  
à sa demande

L. Rouf R. Rivu H. L. Cour  
Laurent N. Nébès Founteun Rannou Loryac'h  
Guller Briand  
H. E. Rouf

Séance tenante

Le conseil prie monsieur le maire de faire les démarches nécessaires  
pour l'assainissement de la terrain vague situé à Herdilis et habité par le  
sieur de la Gue Guillaume appartenant à la commune et autoriser le  
maire à tenter un procès s'il y a lieu au sieur Kourbigot meunier  
Meil. G. qui prétend être propriétaire de ce terrain

L. Rouf R. Rivu H. L. Cour  
Laurent N. Nébès Founteun  
Rannou Loryac'h Briand  
Guller

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrin est convoqué  
pour dimanche prochain 17 mai à 8 heures du matin, pour la réunion  
du conseil municipal et la nomination du maire et des adjoints

Erquy-Gabrin le 12 mai 1896

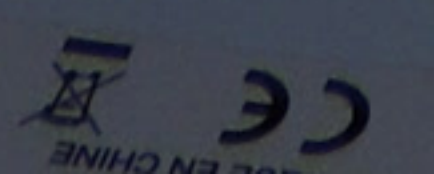
H. L. Rouf

L. on  
17  
le  
A. Erquy  
à la  
sont  
sur la  
le  
48 et 7  
étaient  
de Roux  
de Roux  
de Roux  
Roux  
Bacon  
Dornic  
Laurant  
Founteun  
Kourbigot  
Erquy  
Absent  
da  
M.  
qui  
des  
élection  
L.  
F.  
M.  
M.  
Bacon  
Louis  
Koller  
Briand

W. Erquy-Gabrin  
Rannou  
Arkan

AVERTISSEMENT! ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIR LE COUVERCLE

LOT# EMC05201610754



Le 27 mai huit cent quatre vingt seize le  
 17 du mois de Mai à 8 heures du matin  
 le conseil municipal de la commune  
 a été réuni par le bureau électoral  
 à la suite des opérations du 7 Mai se  
 sont réunis dans la salle de la mairie  
 sur la convocation qui leur a été adressée par  
 le Maire, conformément aux articles  
 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux :

- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| E. Roux Henri                | Bacon Joseph   |
| E. Roux Louis                | E. Vivant Yves |
| E. Roux Henri                | Bannou Louis   |
| Riou René                    | Muistic Hervé  |
| Bacon Louis                  | Quelven Louis  |
| Dornic Louis                 | Bollon René    |
| Laurent J <sup>m</sup> Marie | Briand Jean    |
| Funteun Mathias              | Ezack René     |
| Kergourlay Laurent           | Bronne Jean    |
| Languy Louis                 | E. Grand Jean  |
| Abryat M. Mathi Yves         |                |

La séance a été ouverte sous la présidence de  
 M. E. Roux Henri, Maire,  
 qui, après l'appel nominal, a donné lecture  
 des résultats constatés aux procès-verbaux des  
 élections et a déclaré installés M. M.  
 E. Roux Henri, E. Roux Louis, E. Roux Henri  
 Riou René, Bacon Louis, Dornic Louis  
 Mathi Yves, Laurent J<sup>m</sup> Marie, Funteun  
 Mathias, Kergourlay Laurent, Languy Louis  
 Bacon Joseph, E. Vivant Yves, Bannou  
 Louis, Muistic Hervé, Quelven Louis  
 Bollon René, Briand Jean, Ezack René  
 Bronne Jean, E. Grand Jean.

avec la fonction de conseillers municipaux.  
M. Proux, le plus âgé des membres du  
conseil a pris ensuite la présidence.  
Le conseil a choisi pour secrétaire M. Le Pont.

### Election du Maire 1<sup>er</sup> Jour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles  
46, 47 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le  
conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité  
absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son  
nom, a remis fermé au président son bulletin  
de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats  
ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20  
A Déduire: Bulletins blancs ou ne contenant  
pas une désignation suffisante ou dans lesquels  
les votants ne sont fait connaître 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 20  
Majorité absolue 11

Ont obtenu: M. Le Pont 11  
M. Proux 9  
M. Le Pont, ayant obtenu la majorité  
absolue, a été proclamé Maire.

### Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes  
et sous la présidence de M. Le Pont, à l'élection  
du premier adjoint.  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats

suivants  
Nombre  
A Déduire  
Reste  
Majorité  
Ont obtenu  
M. Proux  
absolue  
Il a été  
l'élection  
Le dépouillement  
suivants  
Nombre  
A Déduire  
Reste  
Majorité  
Ont obtenu  
M. Proux  
des suffrages  
Majorité  
30

M. Le Pont  
M. Proux  
M. Le Pont

suivants 1<sup>er</sup> Tour de Scrutin 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

à Déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont point connus. 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

Ont obtenu M. M. Riqui Riqui 11  
Le Pous Louis 1

M. Riqui Riqui, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1<sup>er</sup> Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

à Déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont point connus. 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

Ont obtenu M. M. Mahi Yvis 18  
Le Pous Louis 1  
Bacon Louis 1

M. Mahi Yvis, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Le Pous Louis Le Corne Loyalh Fontaine  
Bannon Le Grand Jean

Bacon Joseph Le Ganguy Brouard  
Poussin Riqui Riqui  
M. M. Le Pous Louis Bacon Riqui

Sierra Lemonte  
 M. le Maire prie le conseil de donner son avis sur la situa-  
 tion de famille de M. E. Maco Pierre soldat au n° 116<sup>e</sup> de ligne  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la demande  
 du sus nommé

M. le Maire  
 Le Grand Jean Fontaine Huître  
 Bacon Joseph E. Languy Priou  
 Brome Jean Domiz Kergourlay H. le Maire

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un demandeur  
 du sieur Daoudal Jérôme inscrit de la classe 189<sup>e</sup> de ligne  
 qui a été maintenu dans ses foyers comme soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à cette  
 demande

M. le Maire  
 Le Grand Jean Fontaine Huître  
 Bacon Joseph E. Languy Priou  
 Domiz Kergourlay L. Bacon P. Priou

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un demandeur  
 du sieur E. Maco Pierre soldat au 67<sup>e</sup> de ligne de ligne  
 à être renvoyé dans ses foyers comme soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
 demande

M. le Maire  
 M. le Maire L. Cour Loryac'h  
 Laurent, Brannon Le Grand Jean  
 Huître Bacon Joseph E. Languy  
 Brome Jean Domiz Kergourlay  
 H. le Maire P. Priou

Le conseil municipal de la commune de Equihen-lès-Baie  
 convoque pour dimanche prochain 31 mai à 9 heures de matin  
 pour la session ordinaire de mai le mois de mai  
 Equihen-lès-Baie le 26 mai 1896

L. Maire  
 H. le Maire

M. le Maire  
 Equihen-lès-Baie

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS QUARTER LE COUVERCLE

LOT# EMC05201610751

Le vendredi huit cent quatre-vingt-seize, le trente-un mai, à sept heures  
 du matin le conseil municipal de la commune d'Orqui Gabon s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire de  
 mai, sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents M. M. Biou, Corant, Languy, Le Grand, Le  
 Courtois, Le Corre, Racon Louis, Racon Joseph, Uahé, Quelven,  
 Denis, Briand, Le Maire

Absents M. M. Ballou, Bronne, Seunteun, Brannon, Lozach, Kergour  
 loy, Laurent, Kautric

M. Le Maire Louis élu secrétaire

Les revenus de l'exercice 1895 l'excédent	7354. 25
Les dépenses	6973. 50
Excédent de recettes en de	381. 15
Excédent de l'exercice antérieur etant de	2193. 71
Reste pour l'exercice total	2574. 86
De cette somme il convient de déduire celle de	2204. 87
pour dépenses obligatoires restant à	
disposer de disponible que	369. 99

Le Conseil approuve le Compte de l'exercice de  
 Bienfaisance qui lui en est soumis, et qui par suite  
 est excédent de recettes de

1299. 06

Le Conseil vot pour 1897 une proposition d'excédent de 19 cent.  
 pour doter le Budget sept. de 1896 et le Budget ord. de 1897.

M. le Maire L. Bacon ymrah  
 Le Grand Corant  
 Racon M. Le Corre  
 H. Le Corre

Séance suivante

M. le Président a donné lecture de l'article de la loi du 10 août  
 1879 sur les commissions administratives, et notamment de l'article 4, ainsi  
 que des instructions de M. le Préfet du Finistère

Il a ensuite invité le conseil à désigner deux membres pour faire  
 partie du bureau de bienfaisance

M. M. Gourmelec et Médèle y ont été désignés

qui ont déclaré acceptés  
 La séance est levée à neuf heures et ont signé les membres présents  
 L. Bacon Ymaki  
 L. Le Grand Canquy  
 H. Le Corre Bacon Briand H. Hovou  
 H. de Bay Braume

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
 convoqué pour dimanche prochain 30 août, pour la session ordi-  
 naire du mois d'août  
 Erqui-Gabrie le 27 août 1896  
 Le Maire  
 H. Le Roux

Le samedi huit cent quatre-vingt-seize, le trente août à sept  
 heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de  
 la session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de H. Le  
 Roux, maire.

Étaient présents M. M. Dornic, Machi, Logach, Coisant,  
 Bacon Joseph, Le Grand, Laurent, Quelven, Le Roux Louis,  
 Feunteun, Luitric, Bacon, Briand, Riou, H. Le Roux maire  
 Absents M. M. Le Corre, Canquy, Hovou, Kergourlay

M. Le Roux Louis, élu secrétaire  
 M. le maire prie le conseil de désigner deux conseillers municipaux  
 pour dresser la liste des électeurs consulaires, à l'unanimité  
 nommé M. M. Le Roux Louis et Dornic Louis pour remplir ces  
 fonctions  
 L. Bacon H. Riou Ymaki  
 Logach Feunteun Le Grand  
 H. Le Roux Bacon Briand  
 Séance  
 M. le Maire donne connaissance au conseil

siens M...  
 tion de...  
 in; le cons...  
 Ymaki  
 M. le M...  
 siens M...  
 d'instru...  
 un avis...  
 Le...  
 Le M...  
 faites p...  
 après avo...  
 L...  
 Logach  
 H. Le...  
 M. le...  
 me de cinq...  
 d'un por...  
 de qui a...  
 de 72 + 4...  
 L...  
 Feunteun

Mairie Erqui-Gabrie  
 Archives

AVERTISSEMENT: ENERGIE NUCLEAIRE D'ORIGINE, NE PAS QUERRIR LE COMMERCE  
 LOT# EMC05201610754  
 CE  
 IN CHINE

le sieur Michel Pierre, Demandant à être dispensé de la période d'instruction de treize jours à laquelle il est appelé pour le 18 septembre prochain; le conseil après délibération a émis son avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Loyalh Fontaine Brun  
Le Grand Bacon Brumey

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de sieur Nourbigot Simon, Demandant à être dispensé de la période d'instruction de treize jours; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Loyalh Fontaine Brun  
Le Grand Brumey H. Aubrie  
Le Reven Bacon Brun

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil de pareilles demandes faites par les sieurs L. Maco Francois et le sieur Pierre; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon H. Aubrie  
Loyalh Fontaine Brun Le Grand Brumey  
H. le Haut Bacon

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire prie le conseil de décider l'emploi à faire de la somme de cinq cent francs votée pour la construction ou l'élargissement d'une portion de chemin vicinal; le conseil après avoir délibéré décide de que cette soit gardée un an en caisse après avoir payé la somme de 72 + 73 c. déjà due pour travaux exécutés

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon H. Aubrie Loyalh Fontaine Brun  
Fontaine Brun Le Grand Brumey  
Bacon

H. le Haut



Absents M. M. Riou, Bolland, Le Grand, Waki, Heutrie, Bannou,  
Lorach, Broome, Le Corre.

M. Le Roy Louis élu secrétaire

Le conseil municipal prie Monsieur le Prefet d'autoriser les instituteurs  
à ouvrir des cours d'adultes et vote une somme de 30 francs et prie  
M. le Prefet d'ouvrir un credit supplementaire pour couvrir cette depense.

Le Roy Louis  
Kergourlay L. Languy  
Fauvent Dornic Bacon  
H. Le Roy

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est convoque  
pour le lundi 29 novembre a huit heures du matin, pour la session ordi-  
naire du mois de novembre

Erquy-Gabrie le 28<sup>bre</sup> 1896  
Le Maire  
H. Le Roy

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize le 29 novembre a huit  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Ga-  
brie s'est reunie au lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de  
M. Le Roy Louis, pour la session ordinaire du mois de novem-  
bre

Etaients presents M. M. Riou, Bolland, Le Corre, Dornic, Bacon,  
Joseph Languy, Le Roy Louis, Heutrie Heuri, Bacon Louis,  
Briant Gros, Quelven, Lorach Louis, Briant, Laurent, Bro-  
me, Le Roy Louis

Absents Waki, Le Grand, Fauvent, Kergourlay

M. Le Roy Louis élu secrétaire  
Le conseil renouve pour la revision de la liste electorale  
pour l'annee 1897 M. Le Roy Louis, membre de la commu-

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étendent  
 question au point de vue de la défense, qui irait au puits  
 nul et à quinze examins de questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote une  
 mission de cinq membres, sont nommés M. M. Rollon,

Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la nomination  
 de vingt propriétaires fonciers pour former la liste de répartiteurs  
 pour l'année 1897, sont désignés: M. M. Baki, Quentin Jean, Le Beau, Pénarun  
 Hervé, Le Grand Jean fils, Provat Laurentin, Teuntem l'abbé,  
 Weidela François, Houtrie Henry, Louis Chepaux, Schleich, Olan  
 Baki, Horella Hervé, Pierre Chepaux, Le Goff Michel, Laurent son,  
 Le Beuff Grignon, Gasuan Pierre Marie, Langourlay Pierre,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étendent  
 question au point de vue de la défense, qui irait au puits  
 nul et à quinze examins de questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote une  
 mission de cinq membres, sont nommés M. M. Rollon,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étendent  
 question au point de vue de la défense, qui irait au puits  
 nul et à quinze examins de questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote une  
 mission de cinq membres, sont nommés M. M. Rollon,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étendent  
 question au point de vue de la défense, qui irait au puits  
 nul et à quinze examins de questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote une  
 mission de cinq membres, sont nommés M. M. Rollon,

Histoire de la ville  
 de la ville de la ville



Le conseil ignorant le montant de la dépense qui occasionnera le dit envoi le vote des ressources nécessaires à la prochaine réunion

Præcon Joseph Louis L. Bacon No. Neveu  
 Dornier Louis L. Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff J. L. Canguy Feunteun  
 Laurent J. De Grandjean  
 Kergoulaz J. Brogne Ymache  
 Kergoulaz J. Corne  
 Siéna tenante

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur la situation de famille des qui laissent Pierre, Guiseu Pierre, Mocar Henri, Casubal Jérôme, maintenus dans leurs foyers & titre de soutien de famille le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à maintenir dans leurs foyers

Præcon J. Neveu L. Bacon  
 Dornier Louis Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff Kergoulaz Ymache  
 Laurent J. Brogne J. Corne  
 Siéna tenante

Siéna tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de pension de famille Jean conscrit de la classe 1896, demandant à être maintenu dans ses foyers comme soutien de famille; le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à son maintien

Præcon Joseph Louis L. Bacon  
 Dornier Louis Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff Kergoulaz Ymache  
 Laurent J. Brogne J. Corne  
 Siéna tenante

Section sénatoriale

Procès verbal de la Section des Députés et suppléants  
 L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept le 14 février à 8 heures du matin, le conseil municipal de la commune de  
 Gabriel s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire

... de la séance ou occasionnera le 3<sup>e</sup> dimanche  
prochain à la prochaine réunion

Joseph  
Louis L. Bacon No. Neveu  
Bacon Le Canguy Founteun  
Le Grandjean Huître  
Bromme Ymache Prouin  
Le Corneille

... du conseil sur la situation de  
... Prouin Pira, Noeau Berni,  
... sans leur parler à titre de soutien de sa  
... unanimité favorable à maintien de

Noeuv L. Bacon Huître  
Canguy Founteun Le Grandjean  
Kergourlay Ymache Prouin  
Le Corneille

... au conseil d'une demande de sur  
... de la classe 1896 demandant à être maintenue  
... de famille; le conseil après avoir délibéré  
... maintien

M. Noeuv L. Bacon  
L. Canguy Founteun  
Joseph Huître L. Grandjean  
Kergourlay de Ymache Prouin  
Le Corneille

... électorales  
... l'élection des délégués et suppléants  
... vingt-dix et le 14 février à neuf  
... municipal de la commune de L'Église  
... le lieu ordinaire de ses séances sous la  
... Noeuv maire

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux L. Noeuv Berni, Noeuv,  
Noeuv, L. Noeuv Louis, Bacon Joseph, Canguy Louis, Grand, Founteun,  
Kergourlay, Laurent, Huître, Dornic, Prouin,  
Guéhen, L. Corne, Bannou

Absents M. M. Bollou

Le conseil a élu pour secrétaire M. L. Noeuv Louis  
M. le Président a donné lecture: 1<sup>o</sup> Des articles transcrits ci-contre de la  
loi organique du 2 août 1875 sur les fonctions des sénateurs, modifiée par la  
loi du 9 décembre 1884 2<sup>o</sup> Du décret du 29 janvier 1897 concernant  
les conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués  
et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le  
14 mars 1897 dans le département  
3<sup>o</sup> De l'article 1, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et  
4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

### Election des délégués

Il a ensuite invité le conseil à procéder sans débat, au scrutin se-  
cret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de six délégués  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au  
Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
Le dépouillement du vote a commencé à huit heures. Il a donné les résul-  
tats ci-après

Nombre de bulletins déposés dans l'urne 18  
à détruire. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés 18  
Majorité absolue 10

Ont obtenu	
M. L. Noeuv Berni 15 voix	M. Briand 11 voix
M. Noeuv 13	M. L. Canguy Louis 7
M. Noeuv 13	M. L. Corne 5
M. Kergourlay 13	M. Dornic 5
M. Bollou 13	M. Canguy 5

2 voix Mr. Houtrie 1 voix  
 Mr. Laurent 2 | Mr. Signour 1  
 Mr. Bacon 1 | Mr. Pronne 1  
 Mr. Fumtoun 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés Députés  
 Mr. Bolleré René  
 Mr. Hingourlay Louis  
 Mr. Briand Jean  
 Mr. Le Roux Louis  
 Mr. Vieu René  
 Mr. Mahé Yves

Election Des suppléants  
 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de  
 deux suppléants  
 Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le 1er tour de scrutin

Des votes a donné le résultat suivant  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18  
 de nature: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffi-  
 sante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
 Reste pour le suffrage exprimé 18  
 Majorité absolue 10

ont obtenu Mr. Dornic Louis 9 voix | Mr. Le Roux Louis 3 voix  
 Mr. Le Roux Louis 8 | Mr. Fumtoun Mathias 3  
 Mr. Languy Louis 4 | Mr. Pronne Jean 3  
 Mr. Houtrie Henri 3 | Mr. Bacon Louis 1

2<sup>e</sup> tour de scrutin. Le second tour de scrutin a donné le résultat suivant  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne - 18. Bulletins nuls. 0.  
 Les suffrages exprimés 18. Majorité absolue 10

ont obtenu Dornic Louis 14 voix | Languy Louis 4 | Pronne Jean 1  
 Le Roux Louis 12 | Houtrie Henri 2 | Baume Louis 1  
 ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants Mr. Dornic Louis  
 Mr. Le Roux Louis

Julien L. Bacon Le second tour de scrutin  
 Dornic Louis H. Le Roux  
 L. P. Baume Hingourlay G. Mahé  
 Le Roux Baume Houtrie L. Coru  
 Fumtoun L. Languy L. G.

Le con  
 pour  
 ordina  
 Lan  
 Du ma  
 réuni  
 Du ma  
 L'ar  
 Le  
 Du  
 Le  
 M  
 10  
 Le  
 20

1800  
 1800  
 1800

AVERTISSEMENT: ENERGIE AVEC GUIDES. NE PAS OUBLIER LE CHAUFFAGE.

LOT# EMC05201010754

CE  
 FABRIQUE EN CHINE  
 SEINE FRANCE  
 M. C. Distribution  
 94400 VITRY SUR

900 M. Huitrie 1 voix  
 M. Signour 1  
 M. Proume 1

absolu et ont été proclamés Eligibles  
 M. Bolleré Henri  
 M. Kergourlay Laurent  
 M. Briand Jean

Des suppléants  
 Dans les mêmes formes à l'élection de  
 1<sup>er</sup> Cou. De scrutin

scrutin qui a eu immédiatement le dépôt  
 avant  
 toutes sans urne 18  
 et ou ne contenant pas une désignation suf-  
 tante et sont fait connaître 0  
 18  
 10

9 voix M. Le Corre Henri 3 voix  
 8 M. Fumeteau Bathias 3  
 4 M. Proume Jean 3  
 3 M. Bacon Louis 1

scrutin a donné le résultat suivant  
 sans urne - 18. Bulletin nuls. 0. Reçu par  
 l'absolu 10

voix Kergourlay Louis 4 Proume Jean 1  
 Huitrie Henri 2 Bacon Louis 1

ont été proclamés suppléants M. Dorville Laurent  
 M. Le Corre Louis  
 La séance est levée à 11 heures  
 Le Maire  
 Kergourlay Ysmahel Bacon  
 Huitrie L. Corre M.  
 Kergourlay L. Grand Jean

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine est convoqué  
 pour dimanche prochain 30 mai à 7 heures du matin, pour la session  
 ordinaire du mois de mai

Erqui-gabine le 27 mai 1897  
 Le Maire  
 M. Le Bay

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai à sept heures  
 du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine, s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
 du mois de mai, sous la présidence de M. Le Bay maire  
 étaient présents M. M. Le Bay Louis, Briand, Le Grand, Coisant,  
 Quelven, Kergourlay, Cornic, Laurent, Kergourlay, Cozact, Bacon, Bieu  
 Le Bay maire

Absents M. M. Bacher, Bolleré, Pannou, Proume, Fumeteau,  
 Le Corre, Huitrie, Bacon Joseph  
 M. Le Bay Louis élu secrétaire

10 Le Conseil Statuant sur la proposition de l'exercice 1896  
 Admet la recette pour le service de  
 les dépenses pour cette année  
 Excédant de dépenses 43.52

l'exercice 1895 ayant présenté un excédant de  
 Recette de 2374.86  
 il en résulte pour l'exercice 1896 un excédant  
 de Recette de 2331.06

20 Statuant sur les Comptes présentés par le  
 Bureau de Bienfaisance  
 Adopte la recette de 1896 pour 1371.68  
 les dépenses 1631.22  
 Excédant de dépenses 311.54

l'exercice 1895 ayant présenté un excédant  
 de Recette de 2374.86  
 il en résulte pour l'exercice 1896 un excédant de  
 Recette de 2331.06

- 3° Le Comité vote l'adoption de la proposition de M. le Vicaire en date du 20 Juin 1897 et une imposition subsidiaire de 5 centimes 30, devant produire une somme de 470<sup>00</sup> pour 1898, relative à l'Assistance médicale de 1898.
- 4° Le Comité fait remarquer que les ressources de l'Assistance Médicale en la Charité sont insuffisantes pour l'entretien des vieillards malades - Indigents en qui il y a lieu de leur établir la liste.
- 5° Le Comité vote la proposition extraordinaire de 23 centimes par soldat le déficit de Bridgeta Suppl<sup>é</sup> de 1897 en déficit de 1898. Déficit provenant des dépenses de l'Assistance Médicale 1896 - 1897 - 1898 - 7<sup>00</sup> une somme de 500<sup>00</sup> pour Chemins de celle de 500<sup>00</sup> pour l'entretien de l'Assistance Médicale.

Koussoulay Barani Canquy  
 Le Grand L. Bawoy Lanyach Biou  
 L. L. Bawoy  
 H. L. Bawoy  
 on v

Sixième Tenante

Le Maire fait connaître au conseil qu'il a lieu de pourvoir en remplacement de M. Koussoulay Barani, décédé, comme membre du bureau de bienfaisance Monsieur Mascot, recteur ayant obtenu 13 voix et proclamer 'viliqu'.

Koussoulay Barani Canquy - L. Bawoy  
 Lanyach Le Grand L. Biou  
 H. L. Bawoy  
 on v

Séance Tenante

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes comme suit  
Des familles des n<sup>os</sup> Broalen Alain, Calloch Michel et Philippe Pivo  
Jean conscript de la classe 1896; le conseil après avoir délibéré émet un  
avis favorable à ces demandes

Kongourlay Bruant Ganguy L. Bacon Longaich  
Le Grand R. Rivu P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Séance Tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du n<sup>o</sup>  
Le Roux soldat au rég<sup>t</sup> demandant  
à rentrer dans ses foyers après un an de présence au corps, comme soutien  
de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à  
cette demande

Kongourlay Bruant Ganguy L. Bacon Longaich  
Le Grand R. Rivu P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Séance Tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du n<sup>o</sup>  
Davidal Guillaume demandant à être dispensé de la période  
de 28 jours auquel il est appelé comme soutien de famille  
Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la demande  
Le même avis est donné aux demandes de sieurs Herwinou et Poch

Kongourlay Bruant Ganguy L. Bacon  
Longaich Le Grand R. Rivu  
P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
convoqué pour Dimanche prochain 27 août, pour la session  
ordinaire du mois d'août

Erqui-Gabrie le 24 août 1897.

Le Maire

H. Le Port

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août, à sept  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Henri Le Port  
Maire

Étaient présents M. M. Bollone, Languy, Baron Joseph, Guet  
ven, Feunteun, Pronnee, Le Poux Louis, Moake, Barnou,  
Noiva, Baron, Hentric, Girant Laurent, H. Le Port

Absents M. M. Vergourlay, Dornic, Le Grand, Lozach, Briand,  
Le Poux

M. Le Poux Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> Le conseil vote une indemnité de 40 francs à répartir entre  
les deux cantonniers de la commune et prie M. le Préfet d'ouvrir  
un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense

2<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de sursis de M. Nihan demandant à être dispensé de la peine  
d'instruction de 8 jours à laquelle il est appelé le 1<sup>er</sup> octobre  
Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
demande du sursis

3<sup>o</sup> Le conseil prie M. le Préfet de prélever la somme de 400 francs  
pour l'assistance médicale gratuite sur les fonds réservés  
du budget en cours

4<sup>o</sup> Le conseil fait remarquer à M. le Maire que les ressources de  
la commune ne lui permettent pas de laisser un indigent chioté  
à l'hôpital vote le séjour de la femme à l'asile pendant  
à l'hospice, après quoi le conseil refuse le maintien de cette femme

à l'heure, vu qu'il n'est pas dans un état complet d'indigence.  
 Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabine a été convoqué le 28 juillet 1897 par tous les membres du conseil et après une délibération dans laquelle  
 1° le conseil vote la translation du cimetière actuel  
 2° le terrain de la route vicinale n° 6 en vue de voir la préfecture acceptée non pas  
 le champ désigné par M. le docteur mais le champ en face parcelle n° 310 qui M. le docteur Gaudin n'avait pas vu  
 3° le conseil vote le projet d'acquisition de ce terrain et autorise M. le maire à traiter au prix demandé par le propriétaire Cofranstare  
 4° subvention aux chemins vicinaux; après une longue discussion, où chacun des membres du conseil voudrait voir subventionner la route de son quartier il a été décidé

- 1° que les fonds disponibles seraient donnés à la route qui ferait le plus grand sacrifice et qui fournirait le plus d'argent
- 2° que la route qui bénéficierait cette année des fonds disponibles n'aurait droit à aucune secours l'année prochaine
- 3° Le conseil demande le classement de la route allant de la route de Coray à la chapelle de St. Guinol jusqu'au chemin allant à Kerlédoy c'est-à-dire devant d'arriver à Kerlédoy

H. Le Goy, L. Bacon, M. Le Goy, Y. Manly, R. Rivier, L. Languey, L. Lamer, F. Fontaine, Bacon, Bromme, G. Yvelin

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabine est convoqué pour Dimanche prochain 18 Novembre pour la session ordinaire du mois de Novembre

Erqui-Gabine le 22<sup>ème</sup> 1897  
 Le maire  
 H. Le Goy

Erqui-Gabine le 24 août 1897.

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabine a été convoqué le 28 juillet 1897 par tous les membres du conseil et après une délibération dans laquelle

1° le conseil vote la translation du cimetière actuel  
 2° le terrain de la route vicinale n° 6 en vue de voir la préfecture acceptée non pas le champ désigné par M. le docteur mais le champ en face parcelle n° 310 qui M. le docteur Gaudin n'avait pas vu

3° le conseil vote le projet d'acquisition de ce terrain et autorise M. le maire à traiter au prix demandé par le propriétaire Cofranstare

Le vendredi huit cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre  
à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erquy  
Gabriele s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Henri  
étaient présents M. M. Baki Bacon Joseph, Bacon Louis, Le Roy  
Louis, Bergourlay Laurent, Cornic Louis, Briand Jean, Canquy  
Louis, Le Grand Jean, Hervé Huitric, Yvon Girant, E. Bouchard

Absents M. M. Riou, Pronice, Feunteun, Quelvin, Laurent, Nolis,  
et le Maire

M. Le Maire Louis élu secrétaire  
1<sup>o</sup> Le Conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour  
l'année 1898 M. Canquy Louis, membre de la commission des  
réclamations M. M. Le Grand Jean et Huitric Henri

2<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à  
la nomination de vingt propriétaires fonciers pour former la liste  
répartiteurs pour l'année 1898, sont désignés M. M. Baki  
Le Grand Jean, Vidélec François, Huitric Henry, Louis  
Huit, Bouillon Henri, René Laurent, E. Leff, Yvon  
Pierre Marie, Joseph Bacon (bourg), Henry Michélet, Nihan  
Henri, Alain Conan, Charles Peuly, Huitric Laurent, Alain  
Bergourlay, Michel Bouat, Henri Pennaric'h, E. Bouchard  
Pierre, Henri E. Moenn

3<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de dix francs à payer sur le  
cannon pour fourniture d'eau à l'école des garçons et sur le  
jet d'ouvrir un crédit supplémentaire pour cautions et le  
Yvrubé, P. Le Pont Huitric Canquy  
Bergourlay Cornic Bacon  
Loyat Briand Le Grand  
M. Le Maire

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué  
en session extraordinaire jeudi prochain 16 Décembre à 8 heures du  
soir

Erqui-Gabrieu le 11<sup>e</sup> 1897

Le Maire

H. Le Boay

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le dix Décembre à 8 heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Henri Le Boay maire

Étaient présents M. M. Boay, Maki, Pollo, Languy, Laurent, Baoung Joseph, Bacon Louis, Le Grand, Girant, Le Boay Louis, Dorin, Huitric, Baoung, Teunteur, Broome, Briand, E. Boay, Quobon, Lozach, Le Boay-maire  
Absents M. M. Kergourlay.

M. E. Boay Louis élu secrétaire

Le Maire ouvre la séance. Il est immédiatement question de la nouvelle école des filles : Après une longue discussion les membres du conseil décident, à l'unanimité, que cette question doit être remise à l'étude et qu'elle serait traitée à la session de l'été. Tous les membres du conseil ont fait des remerciements aux institutions communales qui s'occupent avec beaucoup de zèle et de dévouement des nombreux élèves qui leur sont confiés

Briand

Le Maire donne lecture des lettres écrites à M. le Préfet par M. le Docteur Jaure et celui, membres de la commission d'hygiène, tous les deux refusent les terrains qui seraient été proposés par le conseil municipal. M. le Docteur Colin conseille le champ parcelle 415 appartenant à M. le Docteur Debon, prie M. le Préfet de faire les démarches nécessaires

pour faire exposer le terrain vacant au cimetière en le déclarant  
lot public; le conseil demande de percevoir la parcelle 343 dit par  
tenue

Procès H. Le Bour  
Yves

Huitre Banno & Laurent  
Canguy Louis Bacon  
Bacon Le Grand R. Riou  
Dornic Fournier Loryach H. Le Bour  
Yullon

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
est convoqué pour le vendredi 27 février à deux heures du soir  
pour la session ordinaire du mois de février

Erquy-Gabrie le 20 février 1898

Le Maire  
H. Le Bour

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq  
février à deux heures du soir, le conseil municipal de la  
commune d'Erquy-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois  
de février, sous la présidence de H. Le Bour, maire

Étaient présents M. M. Bacon, Bollou, Le Bour, Banno,  
Quelven, Riou, Canguy, Dornic, Bacon Joseph, Hake,  
Bour Louis, Fournier, Loryach, Hecquelloy, Laurent  
Broune, Huitre, Lorient, Le Bour, maire

Absents M. M. Le Grand et Banno

M. Le Bour Louis élu secrétaire

1. Le conseil a accepté le prix fixé par l'ayant droit  
pour le prix du terrain cédé à la commune par le sieur  
Jean Hani propriétaire au bourg de cette commune, c'est-à-dire  
deux cent cinquante francs le mètre carré et approuvé l'acte de vente  
passé entre le maire et le sieur Loryach et dépensé le maire

De remplir les formalités hypothécaires, l'acte de vente ne dépassant pas 500 francs

2° Chemin de St. Guinoli à la route de Coray  
Le conseil prend connaissance du rapport de l'agent-voyer cantonal et sans nier le bien fondé de ses observations fait remarquer 1° que cette route est indispensable à plusieurs villages qui sont absolument dans l'impossibilité pendant l'hiver de se rendre avec leurs charrettes sur les autres routes.

2° Le service vicinal fait ouvrir en ce moment une carrière d'excellents pierres pour empièchement, il sera impossible de les transporter

Le conseil émet le vœu que M. l'agent-voyer demande à son administration une subvention pour réparer cette route  
La commune et les riverains feraient eux aussi des sacrifices dans ce but

3° Considérant qu'en 1894 le précédent conseil, par délibérations des 26 août et 18 novembre 1894, a voté un projet d'agrandissement de l'école des filles du bourg et la construction de classes nouvelles. Considérant qu'en vue de subvenir à cette dépense la commune a été autorisée à contracter un emprunt et à s'imposer à raison de 3 centimes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899 pour couvrir l'emprunt à réaliser

Considérant qu'aucune suite jusqu'à ce jour n'a été donnée à ces résolutions

Considérant qu'en l'état le conseil n'est pas lié par les votes des 26 août et 18 novembre 1894, qu'il peut soit renoncer au projet soit en ajourner l'exécution

Considérant d'autre part que la commune a satisfait aux prescriptions et aux exigences de la loi sur l'instruction primaire

Considérant que la construction d'une école libre des filles dans le bourg même est de nature à rendre peut-être inutile le projet d'agrandissement de l'école actuelle des filles; qu'il peut se faire que celle-ci, après l'ouverture de l'école libre

au canton en le déclarant...  
chemin de parcelle 345 dit par...

Yvonne  
Bromme  
1898

1898

Dieu-huit, le vingt-cinq  
il municipal de la  
au lui ordinaire  
ordinaire du mai  
leau, main  
lou, le Coure, Brion  
Joseph, Marie, le  
Laurent de Marie

par l'agent-voyer  
ne fait le chef de  
commune, c'est à  
l'act. de vente  
depuis le mai

soit largement suffisante aux nécessités de l'enseignement  
 primaire public et laïque  
 Considérant que dans ces conditions, le conseil ne saurait sans  
 méconnaître et les sentiments de la population et les intérêts de  
 contribuable, engager la commune dans une dépense considérable  
 qui peut être dans l'avenir sans utilité: qu'il convient donc  
 d'ajourner la réalisation des délibérations prises en 1894  
 par ces motifs. Le Conseil ajourne la réalisation du projet  
 1° de la construction de classes nouvelles à l'école des filles  
 au boucq 2° de l'emprunt de 9000 francs et dit qu'une copie  
 de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet  
 Ministre  
 4° Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande com-  
 mune soutien de famille du n° 91 Drie Alain consistant de la classe  
 1897 qui demande à être maintenue dans ses foyers comme soutien  
 de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable  
 à sa demande

M. Rollot      M. Rivon      M. Bacon  
 M. de Bouy      M. Huetrie  
 M. Chevalier      M. Bergeron      M. Appaire  
 M. Brunet      M. Bacon      M. Briand      M. Languey  
 M. Dornig      M. Loyac'h

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-gabien est  
 convoqué pour vendredi prochain 27 mai à une heure  
 pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 Erqui-gabien le 24 mai 1898

Le Maire  
 M. de Bouy

W. de Erqui-gabien  
 M. de Bouy

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE.  
 EN CHINE  
 CE

LOT# EMC05201610754

... de l'enseignement  
 ... le conseil se souvient sans  
 ... et les intérêts de  
 ... dans une dépense considérable  
 ... qu'il convient donc  
 ... prises en 1894  
 ... la réalisation du projet  
 ... à l'école des filles  
 ... et dit qu'une copie  
 ... transmise à M. le Préfet  
 ... conseil d'une demande com.  
 ... le conseil de la classe  
 ... les faits comme suit un  
 ... un avis favorable

... Bacon  
 ... Haurie  
 ... Goussier  
 ... Canguy  
 ...

... Canguy Gabriel est  
 ... mai à une heure  
 ... mois de mai  
 ... 1898

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit le vingt sept mai à une heure  
 de l'après midi le conseil municipal de la commune de Canguy Gabriel s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Henri C. Canguy  
 maire, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 étaient présents M. M. Bollon, Briand, Canguy, Saint-Ém, C.  
 Gach, Baki, Bacon, Quéven, Le Roux Louis, Dolnic, Laurent, Ker-  
 gourlay, Coriant, Le Grand, Boiss.

Absents M. M. Bannou, Bronnec, Houtin, Bacon

M. Le Roux Louis élu secrétaire

Le conseil a voté comme suit les opérations financières de  
 l'exercice 1897.

Excédent de l'exercice 1896	2531.04
Récettes de l'exercice 1897	6817.71

Total.	9348.75
Impenses	7192.05

Reste en Caisse	2156.70
Sur restes à payer	2762.62
Dépense Concess par l'exercice	695.72

Budget ordinaire 1898.  
 Le conseil vote les propositions extraordinaires ci après  
 pour 1898

1° 17 Centime pour insuffisance de revenus	1521
2° 3 Centime pour l'assistance médicale	300
3° 1 Centime pour les Annonces à Montevion	89

Statués sur les Comptes de Gestion du Bureau de Bienf.

Compte de Caisse. pour	1367.04
de Dépense	1261.26

	105.78
Excédent de l'exercice 1896	987.50
Excédent définitif	1093.28

2<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil des lettres qui  
 ont été adressées à M<sup>r</sup> le Préfet du Finistère les 27 février, le 11 mars, le  
 21 avril 1898 et de l'arrêté de M<sup>r</sup> le Préfet du Finistère du  
 22 avril 1898. Sur quoi le conseil délibérant  
 vu la délibération prise le 27 février 1898  
 Considérant que la commune d'Erquy-Gabon est propriétaire  
 de la maison où se trouve actuellement l'école des filles, au hameau  
 même; qu'à cet égard elle satisfait aux prescriptions de la  
 loi  
 Considérant que si le conseil municipal par délibération  
 des 26 mars, 20 mai, 26 août et 18 novembre 1894 a vu  
 une utilité à cette époque de l'agrandissement de la dite école  
 il ne soupçonnait pas la concurrence qui serait faite en 1898  
 à cette école par une école libre, concurrence à laquelle le  
 conseil municipal actuel est resté étranger;  
 Considérant que le conseil a la certitude que l'insuffisance  
 local signalée en 1894, à l'administration n'existera plus lorsque  
 l'école privée sera ouverte; qu'il est de son devoir de ne pas met-  
 tre à la charge de la commune une dépense qui n'est ni obliga-  
 toire ni opportune; que dans ces circonstances le conseil ne  
 peut que persister dans la délibération prise le 27 février  
 1898 qu'il suffit, actuellement de maintenir la location de  
 la maison du sieur Croalen au de leur cette maison tout en  
 lui à partir du 19 septembre 1898, pour assurer le service  
 qu'a vu la quantité d'enfants qui fréquenteraient l'école  
 Le conseil persiste dans la délibération prise le 27 février 1898  
 et dit qu'il n'y a lieu d'acquiescer le terrain qui aurait pu servir  
 à l'agrandissement de la maison d'école. Et invite M<sup>r</sup> le Maire  
 à assurer provisoirement de l'école des filles à l'usage de la  
 maison Croalen tout entière  
 Durant le conseil fait remarquer qu'on ne saurait le faire  
 de rester indifférent aux progrès de l'instruction, la commune  
 d'Erquy-Gabon s'étant imposée de lourdes charges pour son  
 de nombreux classes

A. L. L. L.

Le co  
 le Pré  
 à l'a  
 qu'elle  
 3<sup>e</sup>  
 Préfet  
 prof  
 sur le  
 Au les  
 4<sup>e</sup>  
 a être  
 Du 4<sup>e</sup>  
 Le co  
 Dema  
 M<sup>r</sup>  
 Dispen  
 Louis  
 Le co  
 emet  
 Le cor  
 en session  
 matérielle

Erquy-Gabon  
 Mairie d'Erquy-Gabon

AVERHESMONT ENRIE MICRO-ONDES. NE PAS OUBLIER COUVERCLE  
 LOT# EMC05201610754

Le conseil en outre reconnaissant l'insuffisance du cens à un. invite M<sup>r</sup> le Préfet à faire autoriser la commune d'Erquy-Gabrie à employer à l'acquisition d'un terrain pour servir de cimetière la somme de 64,90 fr. qu'elle avait été autorisée à emprunter

3<sup>e</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le Préfet par laquelle on fait de la commune d'Erquy-Gabrie des propositions pour faire classer le grand vitrail de son église paroissiale comme monument historique; le conseil est d'avis d'accepter les propositions faites par M. le Préfet

4<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande à être maintenue dans ses foyers après un an de prison sans les dépenses du M<sup>r</sup> Lopez Henri inscrit de la classe 1897  
Le conseil après avoir délibéré émet son avis défavorable à sa demande

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de dispense de sa période d'instruction de 28 jours du M<sup>r</sup> Hascet Louis cultivateur à Parc Lochyuan  
Le conseil vu que le susnommé est père de trois enfants en bas âge émet son avis favorable à sa demande

*M. le Maire*  
R. Meisson  
Briant  
Canquy Fautsuri Longai'h Dorniz  
Le Grand Yvonnay P. de Pont  
Kergoulaz Le Baron Laurent  
M. le Maire Yullien H. L. Bary

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est convoqué en session extraordinaire pour le dimanche 19 juin à huit heures du matin à Erquy-Gabrie le 13 juin 1898  
Le Maire  
H. L. Bary

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Le Ray maire.

Étaient présents M. M. Bollow, Mahé, Bacon, Le Corre, Kergoulon, Bacon Joseph, Quelven, Lopez, Le Ray Louis, Languy, Courant, Huotric, Feunteun, Bronne, Riou.

Absents M. M.

M. Le Ray Louis élu secrétaire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un arrêté de municipalité en faveur de la construction de classes nouvelles à l'école des filles au Bourg. Le conseil à l'unanimité décide de satisfaire aux exigences de la loi puisqu'il ne peut s'y soustraire et nomme une commission composée de M. M. Bollow, Mahé, Le Ray maire,

et M. M. Riou  
 Languy  
 Bacon  
 Feunteun  
 Quelven  
 Bronne

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est convoqué pour le 18 août à 11 heures du matin pour la session ordinaire du mois d'août.

Erqui-Gabrie le 10 août 1898  
 Le Maire  
 H. Le Ray

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août à sept heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août sous la présidence de M. Hervé Le Ray maire.

Étaient présents M. M. Riou, Le Ray Louis, Le Corre, Mahé,

AVERTISSEMENT! ENERGIE MICRO-ONDRES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE  
 LOT# EMC05201610754

Dornic, Feunteun, L'écant, Brouce, Lozach, Languy, Kergourlay  
Baron, Guilven, Laurent, Bacon Joubert, Le Roux mari  
Absents M. M. Rannou Louis, Kahi, Hombin, Le Grand, Bollon;

M. Le Roux Louis élu secrétaire

M. Le Maire donne connaissance au conseil des demandes des sieurs 1<sup>er</sup>  
Dauval Jean soldat de la classe 1896, et Hémidy Pierre & Roy Laurent

2<sup>o</sup> Moysan Guilloume, s. Moal Pierre, Pétillon Alain, Le Moal, Guis J<sup>o</sup> Mo

Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à ces demandes

3<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de 17<sup>fr</sup> 10<sup>cs</sup> pour l'assistance médicale gra-

tuite et 30 francs des pour honoraires à M. Boyer architecte

4<sup>o</sup> Le conseil vote une indemnité de 30 francs à répartir entre les deux  
constitués de la commune.

5<sup>o</sup> Le conseil vote l'acquisition du terrain nécessaire pour la cons-

truction de classes nouvelles mais trouve que le prix demandé par le

propriétaire (4<sup>fr</sup> le mètre carré) est trop élevé, demande à la propriété-  
té d'être à ce prix) l'expropriation

P. L. Le Roy

L. Baron Briand Kergourlay Dornic  
H. G. Coué R. Reiss Feunteun Languy  
Luzot Le Baron  
L'écant Brouce J<sup>o</sup> Guilven  
M. Le Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erques-gabrie est  
convoqué en session extraordinaire pour le dimanche 18 septembre  
1898

Le au mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le dix-huit sept-  
tembre à 17 heures du matin le conseil municipal de la commune  
d'Erques-gabrie s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence  
de M. Le Roux Louis  
Et ont été présents M. M. Baron, Feunteun, Briant, Roux,

Maki, Girant, Le Bour, Le Grand, Laurent, Le Bourg Louis,

Le Bourg main

Absents M. M. Languy, Dorvic, Beaume, Broune, Boller, Gaudin  
Lepach, Baron Joseph, Kergourlay, Hentrie

A la projet

M. Le Bourg Louis élu secrétaire

Le conseil municipal vu que l'entente n'a donné suite à aucune réclamation approuve les travaux présentés par M. L. Girant, voyer

L. Baron Funteun Briand  
R. Brou  
L. Bour

aymable M. M. Le Bour  
Le Grand  
L. Le Bourg

Le on mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le 2 octobre Nous Maire  
de la commune d'Erqui-gabrie nous procédons à l'installation de Monsieur  
Godet Paul Emile comme instituteur à l'école de la commune d'Erqui-gabrie

Le Maire  
H. L. Bour

[Signature]

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie est convoqué en session extraordinaire pour Dimanche prochain  
16 octobre

Erqui-gabrie le 11 Octobre 1898

Le Maire

H. L. Bour

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le seize Octobre  
à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Bourg main  
Et ont été présents M. M. Le Grand, Baron Joseph, Maki,  
L. Bourg Louis, Brou, Funteun, Baron, Languy,

Le Bourg Louis, Brou, Funteun, Baron, Languy,  
Le Bourg main

M. M. Erqui-gabrie  
M. M. Brou

[Faint handwritten text on the right page, partially obscured]

AVERTISSEMENT: ENERGIE ARCHIVE GUIDES. NE PAS DIVULGUER LE CONTENU DE CE DOCUMENT  
LOT# EMC05201610754

absents M. M. Briou, Loach, Bannou, Broussé, Le Comte,  
Huître, Pollon, Guent, Briand

Monsieur Haki élu secrétaire

M. le Maire expose sur le bureau, avec toutes les pièces à l'appui  
le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les jours du  
trois, quatre et cinq octobre courant, en conformité des dispositions  
de l'ordonnance du 25 août 1831 par M. le Maire commissaire d'ici  
qui à cet effet par M. le Préfet sur l'art. 16<sup>e</sup> publique du projet  
de l'agrandissement de l'école des filles, il donne lecture des  
déclarations et réclamations qui se sont produites à cette enquête  
et invite l'assemblée à examiner ces réclamations, ainsi que l'avis  
de M. le commissaire-enquêteur, à les discuter et à se prononcer  
définitivement par une délibération motivée

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses  
déclarations consignées ou annexées au procès verbal d'enquête et  
discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants, ainsi  
qu'ils ont été développés dans l'avis de M. le commissaire-enquêteur  
considérant que l'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation  
ni observation, considérant que le terrain faisant partie  
de la parcelle n<sup>o</sup> 299, section F est nécessaire pour l'agrandis-  
sment de l'école des filles demande qu'il soit déclaré d'utilité  
publique

J. L. Bacon  
Bacon, Laurent  
Bacon, Le Grand  
Guellein, Darnis

Ymatrey  
Kergourlay  
Bacon

Le conseil municipal de la commune d'Eguez-Gabecq est  
convoqué pour dimanche prochain 20 novembre à huit heures  
du matin, pour la session ordinaire du mois de novembre

Eguez-Gabecq le 11 novembre 1898  
Le Maire  
M. le Maire

Laurent, le Maire  
Broussé, Pollon, Guent  
Briand  
M. le Maire  
Le Grand  
J. L. Bacon  
le 2 octobre  
Monsieur  
Eguez-Gabecq  
le 1898  
le 1898  
le 1898  
Bacon, Laurent  
Bacon, Laurent

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre  
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Henri le  
maire

Étaient présents M. M. Riou, Hechi, Bacon, Le Grand, Courant,  
Bacon Joseph, Le Bay Louis, Gannou Louis, Funteun, Le Bay  
Henri le Maire

Absents M. M. Lozach, Pronoc, Quelven, Heutru, Dornic, Briand,  
Bollou, Laurent, Vergourlay.

M. Le Bay Louis élu secrétaire

Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour l'année 1899  
Le Bay Louis, membres de la commission des réclamations M. M.  
Briand Jean et Yvon Courant

1<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la  
nomination de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des  
répartiteurs pour l'année 1899, sont désignés M. M. Jean Hechi,  
Le Grand Jean, Heichel François, Ben Laurent, Gasuam  
Bari, Bacon Joseph (Bay) Michel et Henri, Heutru Jean  
Vergourlay Alex, Henri Le Bay, Louis Alexandre, Heutru  
Jean Bari, Le Bay François, Le Bay Jean, Quintin Jean  
Louis et Yves, Lannon Alain, Lannon François, Gasuam Jean  
Le Moigne Jean

2<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de dix francs dû à François Lannon  
pour fourniture d'eau à l'école des garçons et prie Monsieur le Préfet  
d'ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense

Yves Bacon  
He. Riou Le Grand  
Bacon Funteun H. Le Bay  
Gannou H. Le Bay  
an

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie  
convoque pour dimanche prochain 12 février pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de février  
Erqui-gabrie le 7 février 1899

H. Riou  
H. Le Bay

L'an  
mil huit  
Gabrie  
la sessi  
Le Bay  
Etai  
Riou,  
Corre.

Absent  
Le Grand  
M. Le Bay  
1<sup>o</sup> M. le  
Du M<sup>e</sup>  
Desse perie  
Le Consi  
mande  
2<sup>o</sup> Le Bay  
Desse de dij  
Herrinse  
Le conseil  
et régle  
3<sup>o</sup> M. le Bay  
par lequel  
à l'effet de  
la location  
de 45 francs  
mentale de  
4<sup>o</sup> Le conseil  
du bureau de  
L. Bay  
Loy  
H. Le Bay

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le deux février à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune de Bayui. Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la tenue de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Honoré Le Beau maire

Étaient présents M. M. Briand, Girant, Bacon Joseph, Rivon, Waki, Le Beau Louis, Dozach, Dorrie, Bacon Louis, Le Corre, Rannou, Le Beau maire, Kergourlay.

Absents M. M. Bollore, Broune, Feunteun, Quelven, Huetrie, Le Grand, Laurent.

M. Le Beau Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du M<sup>r</sup> Lennou Henri réserviste demandant à être dispensé de sa période d'instruction de 28 jours comme suitien de famille. Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à sa demande

2<sup>o</sup> M. le Maire donne également connaissance au conseil de la demande de M<sup>r</sup> Mocaré réserviste demandant à être dispensé de sa période d'instruction de 28 jours comme suitien de famille de M<sup>r</sup> Mocaré Stevinou

Le conseil émet un avis favorable en faveur du M<sup>r</sup> Stevinou et rejette la demande du M<sup>r</sup> Mocaré

3<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet par laquelle le conseil municipal est mis en demeure de voter un crédit à l'effet de payer le logement de l'institutrice; la somme due pour la location est de 90 francs le conseil après avoir délibéré vote un crédit de 45 francs pour couvrir cette dépense et prie la commission départementale de nous accorder une subvention de quarante-cinq francs

4<sup>o</sup> Le conseil approuve la délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance

L. Bacon  
Dozach  
Le Corre

approuvé  
Kergourlay  
Bacon

M. le Maire  
Briand  
Broune  
H. Le Beau

~~Le Conseil municipal de la commune d'Éryu-Gabriel  
convoque pour dimanche prochain 27 mai, pour la session  
ordinaire du mois de mai~~

~~Éryu-Gabriel le 22 mai 1900~~

~~Le Maire~~

~~M. Le Roux~~

~~Le vendredi neuf cent le vingt-sept mai, le conseil municipal de la commune d'Éryu-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 9 heures du matin, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Le Roux maire~~

~~Étaient présents M. M. Quelven,~~

~~Absents M. M.~~

De l'opéra: Gabriel  
pour la mission

le conseil municipal  
le 10 mai 1871  
à la venue de la  
présidence de H.

*[Faint, illegible handwriting on the main page of the notebook, possibly bleed-through from the reverse side.]*

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est convoqué  
pour mercredi prochain 24 mai à deux heures du soir. pour la session  
ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabrie le 19 mai 1899

Le Maire

M. Le Roux

L'an mil huit cent quatre-vingt-Dix-neuf, le vingt-quatre mai à  
deux heures du soir le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Henri Le Roux maire  
étaient présents M. M. Quelven, Feunteun, Baron Louis, Lopez,  
Dornic, Riou, Girant, Le Coore, Le Roux Louis, Baron Joseph, Rougeron,  
Laurant, Huitric, Le Roux maire

Absents M. M. Maki, Le Grand, Briand, Bannou, Pollovi, Breoue  
M. Le Roux Louis élu secrétaire

Le Comité d'Administration sur les opérations de l'exercice 1898  
admet les recettes pour  
" Les Dépenses pour  
Excédant des recettes  
Excédant des exercices précédents  
Total des excédants de recettes  
Dépenses obligatoires à reporter  
Reste libre

Le Comité vote les impositions extraordinaires à approuver  
pour 1900 comme celles existant en 1899.  
1° 17 centimes pour l'entretien de l'école  
2° 3 centimes pour l'Assistance médicale  
3° 1 " pour le Chemin de fer  
Le Comité approuve la Gestion du Bureau de Bienfaisance  
pendant le même exercice

Recette	1027.37
Dépenses	1346.64
Ex. des exercices	313.78
Excédants antérieurs	1093.33
	<hr/> 774.60

Erquy-Gabarie est convoquée  
le soir, pour la session

1899

le vingt-quatre mai à  
la commune d'Erquy-Gabarie  
pour la tenue de la session  
ordinaire de la commune  
sous la présidence de M. le Maire  
M. Louis, Lozach, Louis, Baron Joseph, Hergault  
M. Rollon, Broune

le 1<sup>er</sup> Janvier 1899  
1970. 07  
7002. 24  
967. 33  
2136. 10  
3124. 33  
3047. 10  
17. 33  
le 15 Mars 1899  
L'ann... 1520  
Midi... 300  
99  
Bureau de 131...

Le conseil sur la lettre préfectorale du 1<sup>er</sup> mars 1899 adopte le tarif  
maximum de la loi du 29 décembre 1897 réduisant les droits d'octroi  
sur les vins et cidre et vote une taxe complémentaire de 5<sup>cs</sup> sur les  
alcools pour combler le déficit provenant des nouvelles dispositions de la  
loi - le conseil adoptant les propositions de M. l'Agent voyer noté au n<sup>o</sup> 116 en  
nov. et du 23<sup>er</sup> jan 1899 pour étendre le traitement municipal du Cantonier  
de la commune d'Erquy-Gabarie

le 1<sup>er</sup> Juin 1899  
M. le Maire Laurent  
M. Lozach  
M. Baron Kergoulay  
M. Lozach  
M. L. Lozach  
M. Huitric  
M. Le Corre Feunteun  
M. Guillou

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabarie est convoqué  
qui se réunira le 20 août à deux heures, pour la  
session ordinaire du mois d'août

Erquy-Gabarie le 20 août 1899  
Le Maire  
M. le Maire

Le 20 août 1899, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabarie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de M. le Maire  
M. le Maire

Étaient présents M. M. Lozach, Broune, Lirant, Le Grand,  
Le Roux Louis, Rollon, Habi, Baron, Huitric, Kergoulay,  
Maiaud, Habi, Le Maire

Absents M. M. Dornic, Feunteun, Broune, Le Corre, Guillou  
Baron Joseph, Laurent

M. le Maire. Louis élu maire  
 1° Le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de la  
 n. des dépôts et consignations relative à un emprunt de 6490  
 que le conseil est dans l'obligation de voter pour faire face  
 aux dépenses nécessitées par la création de deux nouvelles classes  
 pour l'ind. communale des filles  
 Le conseil approuve <sup>celle</sup> imposition de 6/10 de centimes qui ajoutée  
 aux 3 centimes 50 déjà votés au total 4 cent 10 nous procure le  
 somme nécessaire

Monsieur le Maire est invité à réclamer auprès de la caisse nationale  
 des retraites pour la vieillesse, aux conditions de cet établissement  
 et aux taux d'intérêt de taux 3 1/2 p 100 l'emprunt de la com.  
 de 6490 que la commune est admise à contracter par ar.  
 du préfectoral du 19 Janvier 1898

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir con-  
 jointement avec le receveur municipal, les obligations qui seront  
 reprises au capital de l'emprunt

Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor public, au crédit  
 de la commune, en une ou plusieurs fois, aux époques déterminées par  
 Monsieur le Maire, contre la remise à la caisse des retraites de  
 obligations émises

art 3 Sous les frais et droits auxquels donneront lieu, d'après la législation  
 existante, le contrat et les obligations à souscrire seront à la charge  
 de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse

art 4 L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes  
 triels.

2° Le conseil vote l'emprunt de 6490 nécessaire à la con-  
 struction de l'école, et autorise le Maire à emprunter à la caisse  
 vieillesse

3e M.  
 l'ap  
 les jou  
 du 23  
 par M.  
 tracé  
 mais e  
 M. de  
 Duites  
 motion  
 Discute  
 ration  
 Le Com  
 Déclara  
 et Discu  
 ainsi qu  
 feu  
 Le Com  
 4e Le co  
 exautour  
 Monsieur  
 cette Dipe  
 Le cons  
 qui en se  
 1899

Le Maire donne connaissance au conseil avec tout les papiers  
 l'appui, le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé  
 les jours du 14, 16 et 17 août courant, en conformité des dispositions  
 du 23 août 1835 par M. Guyard commissaire délégué à cet effet  
 par M. le Préfet sur l'utilité publique du projet de fixation de  
 tracé du chemin d'intérêt commun n° 13 entre l'origine du che-  
 min et le point kilométrique 0 500

Il donne lecture des déclarations et réclamations qui se sont pro-  
 duites à cette enquête, et invite l'assemblée à examiner ces récla-  
 mations, ainsi que l'avis de M. le commissaire enquêteur, à les  
 discuter et à se prononcer définitivement par une nouvelle délibé-  
 ration motivée

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses  
 déclarations consignées au procès verbal d'enquête  
 et discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants,  
 ainsi que ceux développés dans l'avis de M. le commissaire Enqui-  
 reur

Le Conseil est d'avis qu'il se désintéresse de cette question  
 et le Conseil vote une somme de 15 francs comme gratification au  
 contour de Gars et 15 francs au contour de Lillon et prie  
 Monsieur le Préfet d'avoir un crédit supplémentaire certain pour couvrir  
 cette dépense

R. Biron  
 J. Grand Tourlay  
 L. Bacon Luyath  
 M. le Secrétaire

Le conseil municipal de la commune d'Orgueil-Gabrieu est convoqué  
 qui en session extraordinaire pour le Dimanche 1<sup>er</sup> octobre  
 1899

Orgueil-Gabrieu le 27 4<sup>ème</sup> 1899  
 E. Haurie  
 M. le Maire

D'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octob  
huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy  
Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (en session extra-  
ordinaire), sous la présidence de M. de Harvié le Maire

Ataient présents M. M. Rivin, Harvié, Bannou, Kergourlay,  
de Harvié, Bacon, Loach le Com, Bacon Joseph, Bannou  
Absents: Bannou, Mollou, Moutrie, Le Grand, Priant, Lau-  
rent

M. le Maire Louis de Harvié  
M. le Maire prie le conseil de donner son avis sur la situation  
de fortune de la M<sup>lle</sup> Marie Yvonne Bannou qui désire obtenir le  
pauv. h. viol. de Harvié

Le conseil après avoir délibéré considérant que quaiqu'ayant  
sa part de la propriété de Harvié c'est à dire le dixième; vu que  
cette propriété est grevée de dettes le conseil la considère comme inbi-  
gente

Kergourlay Bannou Yvonne  
de Harvié de Harvié  
Bannou M<sup>lle</sup> Yvonne  
M. de Harvié Bacon Loach le Com  
M. de Harvié

Le conseil municipal de la commune d'Erquy Gabriel s'est  
réuni pour dimanche prochain 12 courant pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de novembre  
Erquy Gabriel le 8<sup>me</sup> 1899  
Le Maire  
M. de Harvié

D'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le Douze  
heures à huit heures du matin, le conseil municipal de la com-  
mune d'Erquy Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séan-  
ces, sous la venue de la session ordinaire d'Erquy  
de Harvié le Maire

Et  
Le M  
quel  
Muy, ce  
Absen  
  
Non  
Le  
fourn  
sion de  
2. Pau  
à la m  
lo list  
Jean  
Harvié  
Bacon  
Harvié  
Alain,  
Lorentin  
ge de  
Moulin  
à l'écl  
que la co  
sement  
de la com  
à la sessi  
Le de co  
accord  
prou le c  
scolaires  
Dornic  
Le  
Après  
Bannou

AVERTISSEMENT: ENERGIE ELECTRIQUE  
LOT# EM03201610734

Étaient présents M. M. Kiovi, Baki, Bacon, E. Corr,  
Le Bay, Le Grand, Dornic Bient, Feunteun, Proume,  
quelven, Bacon Joseph, Briand, Laurent, Lorgach, Kergoulay,  
Le Bay mari  
Absents M. M. Kuitric, Bollore, Bannou,

Monsieur le Bay Louis élu secrétaire  
Le conseil, nommé pour la révision de la liste électorale  
pour l'année 1900 M. E. Bay Louis, membres de la commis-  
sion des réclamations M. M. Quelven Louis, et Le Grand Jean  
2. Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent  
à la nomination de vingt propriétaires fonciers pour former  
la liste des répititeurs pour l'année 1900, sont désignés M. M.  
Jean Baki, Le Grand Jean, Hédèle François, Yaouan Pierre  
Henri Le Beau, Lannon Alain, Lannon François Yaouan Jean  
Bacon Joseph Bay, Le Berre Jean Kerlavine, Pichon Alain  
Henri Le Bay, Le Bay Pierre, Bay, Kergoulay Pierre, Croche  
Alain, Le Bay Louis Guinauché, Jean Guiguen, Gasuon  
Lorentin, Coustans Henri

3. Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M.  
Mouinec instituteur, demandant la construction d'un fruit  
à l'école des garçons au bourg. Le conseil après avoir délibéré vu  
que la commune s'est fait tant de sacrifice pour la grandis-  
sement de l'école des filles et considérant que toutes les écoles  
de la commune sont dépourvues de fruits, ajourne la question  
à la session du mois de mai prochain

4. Le conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à  
accorder sa part à l'école libre de la commune des fonds votés  
pour le chauffage des classes, livres de prix et fournitures  
scolaires aux indigents

Dornic L. H. Bay Bacon Kergoulay Briand  
Le Grand Jean H. H. Corr Bacon  
Ymery B. Kiovi Laurent Feunteun  
Proume J. Quelven Lorgach

Le conseil municipal de la commune d'Argentan a eu lieu le dimanche 24 décembre à neuf heures du matin à l'effet de nommer les délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 janvier 1890

Argentan le 20 décembre 1899

L. Moinet

M. le Maire

Le dimanche 24 décembre à neuf heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Argentan s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Henri L. Courty mais étaient présents M. le maire et les conseillers municipaux Babin, Barbi, Bellore, Le Courty Louis, Huitric-Dominique, Bacon Joseph, Girant, Bronnie, Quelven, Laurant, Bacon Louis, Le Corre, Bannou le Grand, Bignon, Bannou, Briand, Joseph Le Courty maire adjoint

Le conseil a élu pour secrétaire

M. le président a donné lecture

1<sup>er</sup> de l'article transcrit ci-dessous de la loi organique du 20 mai 1871 sur les élections des sénateurs, modifié par la loi du 9 mai 1884

2<sup>o</sup> du décret du 24 novembre 1899 concernant les conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 28 janvier 1890 dans le département

3<sup>o</sup> de l'article 153 de la loi du 30 décembre 1876 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

M. le Maire s'est ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, à la nomination des délégués et à la majorité absolue des suffrages à l'égard de six délégués

chaque  
 ...  
 le 28 jan  
 résulte  
 ...  
 à deux  
 suffisant  
 ...  
 majorité  
 ont été  
 M. L.  
 M. B.  
 M. S.  
 M. M.  
 M. H.  
 M. L.  
 M. P.  
 M. D.  
 M. L.  
 M. L.  
 ont été  
 M. L.  
 M. B.  
 M. B.  
 M. H.  
 M. L.  
 M. L. a été pr  
 des supplé  
 Le 28 jan  
 le 28 jan  
 nombre de

Adresse de M. le Maire  
 M. le Maire  
 M. le Maire

LOT# EM020201810794  
 AVERTISSEMENT: ENERGIE NE PAS GARDER LE CONTACT

chacun conseil municipal à l'effet de son nom, a remis formé au  
 président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
 le dépouillement du vote a commencé à l'heure. Il a donné les  
 résultat suivant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20  
 à savoir: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
 soit par le nombre des suffrages exprimés 0  
 majorité absolue 20  
 ont obtenu 11

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Mr. E. Roux Henri 18 voix | Mr. Fourtoun Bathias 2 |
| Mr. Bollon Henri 17 "     | Mr. Bacon Joseph 2     |
| Mr. Hiron Henri 13        | Mr. Bacon Louis 1      |
| Mr. Haki Yves 12          |                        |
| Mr. Huitier Henri 12      |                        |
| Mr. E. Roux Louis 12      |                        |
| Mr. Fromec Jean 11        |                        |
| Mr. Dornic Louis 9        |                        |
| Mr. Léviant Yves 9        |                        |
| Mr. Laurent Y. M. 2       |                        |

ont obtenu la majorité et ont été proclamés élus

- |                   |
|-------------------|
| Mr. E. Roux Henri |
| Mr. Bollon Henri  |
| Mr. Hiron Henri   |
| Mr. Haki Yves     |
| Mr. Huitier Henri |
| Mr. E. Roux Louis |

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de  
 deux suppléants

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement  
 le début des votes a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

commune. Lequel Gabriel est venu  
 à son heure du matin à l'effet  
 de l'élection des conseillers

le 22 x 1899  
 le 22

le vingt-deux le vingt-quatre de  
 du matin le conseil municipal de  
 a été réuni dans le lieu ordinaire  
 de la commune de Roux Henri  
 les conseillers municipaux  
 E. Roux Louis, Huitier Dornic,  
 Fromec, Guelven, Léviant,  
 Roux Louis, Hiron, Huitier  
 Hiron, Huitier, Hiron

contre de la loi organique sur  
 l'élection des conseillers municipaux

1899 conformément aux conseils municipaux  
 à l'élection de leurs délégués et suppléants

du 30 décembre 1898 et des articles  
 de la loi du 20 mai 1876 visés dans le décret  
 du 10 août 1898

a. Deux bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
sous le nom de suffrages exprimés 20

majorité absolue 11	Le Couv. 2
ont obtenu	Fontaine 2
Quelven 1	Bacon Louis
Bacon Joseph 1	
Dornic 1	
Bronne 1	
Cirant 1	

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20  
 a. Deux bulletins blancs ou etc 0  
 Rest. pour la majorité des suffrages exprimés 20  
 majorité absolue 11

Bacon Joseph 13 voix	Quelven Louis 4 voix
Bronne Jean 13 voix	Dornic Louis 4 voix
Cirant Yves 4 voix	

ont eue la majorité absolue et ont été proclamés élus  
 Bacon Joseph cult. Bronne Jean 1<sup>er</sup> a refusé

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants

ont obtenu  
 Quelven Louis 20 voix  
 Dornic Louis 2 voix  
 Quelven Louis cultivateur a déclaré accepter

La séance est levée à onze heures

Et ont signé les membres présents

Bacon  
 Laurent  
 Borgon Lays  
 Fontaine  
 S. L. Ront  
 Dornic  
 Bronne  
 Cirant  
 Quelven

Il en est tenu compte. Le  
 a été installé cor  
 mun. C. Bryu. G. abe

1. Institutrice

Le conseil municipal  
 qui pour dimanche  
 pour la tenue  
 lorsqu'il y a eu

Il en est tenu compte  
 matin, le conseil  
 s'est réuni au  
 session ordinaire  
 Henri Le Bay  
 étaient présents  
 Joseph, Bronne,  
 Bacon Louis,

absents M. M.  
 Laurent, Ruge

M. Le Couv  
 Le conseil municipal  
 de la part qui lui a  
 faire de la comite  
 1<sup>er</sup> Le Conseil Municipal  
 tion en vue de payer  
 et le loger de l'institutrice

l'an mil neuf cent, le premier février M. le Maire Edouard Ida Jean.  
de la commune institutrice a ajouté dans la com.  
de Ergue-Gaberic

Institutrice  
M. le Maire  
M. le Maire  
M. le Maire

Le conseil municipal de la commune d'Ergue-Gaberic, est convoqué  
pour dimanche prochain 18 février à huit heures du matin  
pour la tenue de la session ordinaire du mois de février  
Ergue-Gaberic le 14 février 1900

M. le Maire  
M. le Maire

L'an mil neuf cent le dix-huit février à huit heures du  
matin, le conseil municipal de la commune d'Ergue-Gaberic  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de février, sous la présidence de  
M. le Maire

étaient présents M. M. Le Corre, Quelven, Briand, Baron  
Joseph, Beau, Feunteun, Leulier, Raouen, Le Beau Louis  
Baron Louis, Wahi, M. le Maire

Absents M. M. Bronner, Girant, Le Grand, Dorvic, Lapach,  
Laurent, Kergourlay, Bolloze

M. le Maire Louis de la suite  
Le conseil demande à l'état l'abandon au profit de la commune  
de la part qui lui revient dans le cabais de l'acquiescement de vente  
pour de la construction de classes nouvelles à l'école des filles  
Le conseil demande à la commission départementale une subvention  
en vue de payer la mobilisation scolaire nécessaire pour les classes nouvelles  
de l'école de l'institutrice

3<sup>e</sup> Le Conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à employer les ressources disponibles votées pour réparation des chemins vicinaux à faire construire des acquits dans le chemin vicinal n<sup>o</sup> 8 aux abords de Cyhan (un sommaire de 300 francs environ)

4<sup>e</sup> Le Conseil émet un avis favorable à la demande commune de bien de famille pour les n<sup>os</sup> 130 et 131 Yver. Harie, Le Gall y<sup>er</sup> Michel, Gourmelon François Pierre Harie, Boissier Jean Louis Vivant, Quen

Le conseil émet également un avis favorable en faveur du n<sup>o</sup> 132 Boissier soldat au 1<sup>er</sup> rég<sup>t</sup> d'Zouaves

J. L. Harie Briere Lb Le Corre  
 R. Le Corre Bacon  
 Yver Michel Gourmelon  
 J. Bacon Yver Michel  
 L. Le Corre

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-gabon est convoqué pour dimanche 20 mai à 7 h et demie du soir à l'effet de procéder à l'élection du maire et adjoints et à l'attribution du conseil municipal

Erqui-gabon le 16 mai 1900  
 Le Maire  
 J. L. Le Corre

En l'an mil neuf cent le vingt mai à sept heures et demie du soir les membres du conseil municipal de la commune d'Erqui-gabon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 14 mai courant, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884. Etait présents Monsieur les Conseillers municipaux Boissier, Le Corre Louis, Laurent y<sup>er</sup> Harie, Le Corre Louis, Aun, Salain, Bacon Louis, Loquet, Boissier, Bacon

Dans les fonctions  
 Conseillers municipaux

Dormeur  
 Royou  
 absent  
 Le Maire  
 Maire q  
 tats cons  
 talle. B  
 Royou  
 Bacon  
 Boissier  
 Boissier  
 Salain  
 absent  
 M. Bacon  
 ensuite  
 Le conseil  
 1<sup>er</sup> Cou  
 lecture de  
 o invite  
 rité absol  
 Chaque  
 mis ferme  
 blanc  
 Le Dérou  
 Nombre  
 Le Dérou  
 un désign  
 votants  
 Boissier  
 Royou  
 M. Le Corre  
 M. Boissier  
 M. Le Corre

Dornic Louis, Quelven, Briand, Polloir, Le Grand, Le Di,  
Koyoulet, Le Goff, Heutric, Rannou  
Absent

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Le Nouy  
Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résul-  
tats constatés aux procès verbaux des élections et de l'avis  
telle M. Le Nouy Henri, Le Nouy Louis, Dornic Louis  
Koyoulet Laurent, Polloir Henri, Laurent Jean Marie,  
Bacon Joseph, Feunteun Mathias, Bacon Louis, Heutric  
Henri, Quelven Louis, Briand Jean, Rannou Louis.  
Biau Henri, Le Corre Henri, Le Di Joseph, Le Di Henri,  
Salain Yves, Le Grand Jean, Le Goff Henri  
Absent M. Girant Yvon, qui s'est fait excuser  
M. Bacon Louis, le plus âgé des membres du conseil a pris  
ensuite la présidence

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Dornic Louis  
Election du Maire

1<sup>er</sup> tour de scrutin. Le président, après avoir donné  
lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884  
a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la ma-  
jorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a re-  
mis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier  
blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	90
à l'écrit: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	45
M. Le Nouy Henri	71
M. Briand Henri	19
M. Le Nouy Henri ayant obtenu la majorité	1

absolue a été proclamé

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes termes et sous la présidence de M. le Baron Henri Baire à l'élection du premier adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne à Déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés majorité absolue

ont obtenu M. Biron dix-sept  
M. Laurent 7  
Baron Louis une

M. Biron Baire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne à Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

Reste pour le nombre de suffrages exprimés majorité absolue

ont obtenu M. le Baron Louis quatorze  
Laurent 7  
Le Goff Henri  
Dornie Louis  
M. le Baron Louis une

M. le Baron Louis ayant obtenu la majorité absolue

20

0

20

11

17

7

1

20

0

20

11

14

7

2

1

Les suffrages, a été proclamé adjoint

maire Loyau's

Kergourlay P. Le Grand P. Le Grand H. Le Beau  
P. Le Beau P. Le Beau P. Le Beau

Rannou Bacon Yvelles Le Goff Feunteun  
Maurin Yves B. Reiss H. Le Corv  
Le D<sup>e</sup> Le Grand L. Bacon H. Bristric Briand

M. le maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de titre de coutume de famille des sieurs Laurent Auguste  
Buron Pierre inscrit de la classe 1899 et Le Beau Alain  
yourné de la classe 1899 et Le Floch Jean inscrit de la  
classe 1890

Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable excepté

procurer

P. Le Grand Laurent J. M. Kergourlay  
P. Le Beau P. Le Beau

Bacon Yvelles Le Goff Feunteun  
Rannou H. Le Corv

Maurin Yves B. Reiss Loyau's  
Le D<sup>e</sup> Le Grand H. Bristric L. Bacon Briand

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
convoqué pour dimanche prochain 27 mai à 4 heures du ma-  
tin, sous la session ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabrie le 24 mai 1900

Le Maire  
H. Le Beau

L'an mil neuf cent, le vingt-sept mai à sept heures du  
matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de H. Le Beau  
Maire

Et ont été présents M. M. Yvelles, Le Beau, Bacon, Briand.

baire  
adjoint  
les mêmes termes et sous la  
élection de pu.

Donne les résultats suivants  
de scrutin

contenant pas une	20
les votants se	0
suffrages exprimés	20
sept	11
une	17
	1
	1

la majorité absolue des

adjoint  
dans les mêmes formes, à l'élection

de scrutin  
Donne les résultats suivants

contenant pas une	20
suffrages exprimés	0
	20
	11
quatorze	14
trois	3
deux	2
une	1

la majorité absolue

Bacon Louis, Bacon Joseph, Corach, Feunteun, Salais, Le Goff  
 Le Di, Dornic, Laurent, Le Roux mari  
 Absents M. M. Kollon, Rivin, Le Corre, Le Grand, Girant,  
 Hentrie Bannou, Keryantay.

M. Dornic Louis élu secrétaire

Le Conseil statuant sur les opérations de la Comptabilité

page 4 Exercice 1899. Ordonne :

les Recettes former la somme de . . . . . 13900.55  
 les Dépenses pour . . . . . 13058.60

Excédant des recettes propres à l'exercice 1899 . . . . . 841.95

Augment et Diminution Reportés à l'exercice de  
 l'exercice antérieur . . . . . 3124.53

Excédant définitif de l'exercice . . . . . 3966.51

En crédits à reporter etant de . . . . . 3274.36

Il ne reste disponible que la somme de . . . . . 652.53

Le Conseil approuve la Gestion du Bureau de Bienfaisance  
 pour le même exercice sans :

Recette . . . . . 1367.28

Dépense . . . . . 1374.58

7.30 Excédant de Dépense

774.60

767.30 Excédant de Recette au 31 Mars 1899

Le Conseil sollicite de la bienveillance de Monsieur le  
 Ministre de l'Instruction Publique la faveur d'obtenir une  
 concession de matériel à l'enseignement pour le 1er et le 2<sup>e</sup>  
 Classement de l'école de filles.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre  
 du Préfet en date du 21 Mai courant au sujet du matériel  
 de la nouvelle école de filles, l'avis à l'Etat pour la  
 la subvention de l'Etat pour la construction de cette école  
 ait été encaissé, et que le compte de fin de l'exercice  
 venant à l'Etat pour le Conseil, les fonds reportés

Teunteun, Salaiin, Le Goff.  
maire  
Bour, Le Grand, Gerant.

Comptabilité  
13900 - 95  
13033 - 60  
-----  
867 - 35  
3124 - 53  
-----  
3966 - 38  
3274 - 36  
632 - 55

Bureau de Bienfaisance  
Bureau de Népouan  
le 31 Mars 1900  
Monsieur le  
d'obtenir  
pour le  
M  
du mobilier  
jusqu'à la 4<sup>e</sup>  
est. tous  
des  
fonds

Jeune employé à l'Échelle de Mobilité  
Le Conseil propose les Récom. de la formation de la puy-  
de hypochèques ligées pour l'acquisition de terrain à long  
à Boulogne.  
Le Conseil adopte la proposition de l'ingénieur de l'Échelle  
faite par le Service Vicinal.

J. Le Baey  
maire

Le Baey Dornier  
Luyac Brion  
Le Baey  
saluair  
Teunteun  
Bacon Le Goff  
Le Dé Laurey  
Quellier

Le Maire donne connaissance au conseil de la demande d'un  
M. Michélet Brion soldat au 4<sup>e</sup> Rég. de zouaves, demandant  
à être dispensé du service actif après un an de prison au corps à  
titre de soutien de famille.  
Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable.

Le Maire Le Baey Dornier  
saluair  
Teunteun Luyac Brion  
Bacon Le Goff  
Le Dé Laurey  
Quellier

L'an mil neuf cent, le vingt-quatre juin, à sept heures du matin  
le conseil municipal de la commune de Lognon s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire de mai  
de l'année, sous la présidence de M. Le Baey maire.  
Étaient présents M. M. Teunteun, Quellier, Salaiin, Lau-  
rent, Brion, Le Baey Louis, Quellier, Le Grand, Bacon  
Joseph, Royaulay, Le Baey maire, Micaud, Bacon Louis  
Absents M. M. Le Corre, Huitric, Le Dé, Luyac, Gerant,  
Dollon, Roucou, Dornier

M<sup>r</sup> le Sous Secrétaire  
 1<sup>o</sup> Le Conseil a l'unanimité des membres présents nommé  
 membres de la commission administrative du bureau de bien  
 faisance M. M. Harcoët recteur et M. Viollet et Jean Bann  
 propriétaire cultivateur à Saint-Jacques  
 2<sup>o</sup> Le Conseil vient solliciter un secours de l'Etat, une subvention  
 pour venir en aide aux familles nécessiteuses. Des résolutions  
 Des hommes de bonne volonté appelés à une période d'instru  
 tion, le conseil vote tous les ans un crédit de 50 francs à cet effet  
 3<sup>o</sup> Le Conseil vote une somme de 60 francs à payer les frais  
 occasionés par le traitement de l'enfant le Grant et par  
 la commission départementale de nous accorder une subven  
 tion pour aider à cette dépense faite pour traitement à l'Institut Pasteur  
 4<sup>o</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
 soutien de famille du M<sup>r</sup> Stevinouff M<sup>r</sup> dont le père est aveugle  
 Le Conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la  
 demande du sieur Stevinouff  
 5<sup>o</sup> Le conseil émet un avis favorable à la demande de titre de  
 soutien de famille du M<sup>r</sup> Languy Alain appelé à accomplir  
 une période d'instruction de 28 jours

J. P. Pour Secrétaire R. Beau  
 Laurent Briand  
 M. le Sous Secrétaire L. Bacon  
 L. Bacon L. Guen

Le conseil municipal de la commune d'Erquy  
 se réunira le dimanche prochain 11 août  
 à 8 heures du matin pour la session ordinaire de  
 l'année

Erquy Gabriel le 11 août 1900  
 Le Maire  
 M. le Secrétaire

M. le Secrétaire  
 M. le Maire

P. Billon  
 M. le Secrétaire

Le jour neuf cent à sept heures du matin, le conseil municipal de la commune de Lognon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de août, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents M. M. Louis le Beau, Bacon Louis, Le Goff, Quelven, de La Motte, Traouou, Dornic, Girant, Baccou Joseph, Salais, Huitric, le Beau maire.

Absents M. M. Rollet, Briand, Laurent, Moine, Pouteau, Le Grand, M. le Maire, Louis du secrétaire, Le Goff, Kerpoulay.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de travaux supplémentaires destinés à compléter et à améliorer le local scolaire et propose d'y affecter le rabais obtenu à l'adjudication et de demander à l'état l'abandon au profit de la commune de la part qui lui revient de ce rabais.

Le conseil après avoir délibéré, approuve les dits travaux supplémentaires et adopte les propositions de M. le Maire. Le conseil vote ensuite un crédit de 11 39 francs pour les frais de projet pour les enfants assistés.

M. le Maire donne connaissance au conseil du demandeur du sieur Abocair demandant à être dispensé du service actif après un an de présence au corps, comme tout en de famille.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable. Le conseil nomme pour la révision de la liste des électeurs du tribunal de commerce, M. M. le Beau Louis et Dornic Louis.

Le conseil vote une somme de cent francs pour couvrir les frais du concours du comité agricole, et 11 39 francs pour les enfants assistés.

Le conseil demande l'augmentation du traitement du cantonnier communal Pitillon Alain de 5 francs par mois et vote la somme de 11 francs à cet effet.

Le conseil demande gratification au cantonnier communal à prendre sur les 500 francs d'excédant du budget supplémentaire de 1900 et vote 1901 vote en payement de cet effet.

~~Le conseil municipal de la commune de Lorgues-Gabriele~~ pour couvrir cette dépense  
L. Le Roux

Y. Bacon, Rannou, Dornic  
Huitre, Gullier, Le Goff  
H. Le Roux  
Bacon

A L. D. Dufour  
H. No  
S

Le maire de la commune de Lorgues-Gabriele Donni communi-  
cava au conseil des Demandes à titre de soutien de famille  
de leur père des instructions de 13 jours des sieurs Hubert  
Pierre, Porcel Jean Louis, Henri Banguy, Jean Le Moigne  
Hergourelay Laurent, Esfern Mathias  
Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable aux  
demandes

L. Bacon, Rannou, Hergourelay  
Bacon, Le Roux  
H. Le Roux, Le Goff, Le Dé

Le conseil municipal de la commune de Lorgues-Gabriele  
est convoqué pour dimanche prochain 18 novembre à 8 heures  
du matin pour la session ordinaire du mois de novembre  
Lorgues-Gabriele le 13 9 br. 1900

Le Maire  
H. Le Roux

L'an mil neuf cent, le dix-huit novembre, à huit heures  
du matin, le conseil municipal de la commune de Lorgues-Gabriele  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence  
de M. Le Roux maire

Étaient présents: M. H. Dornic, Le Roux Louis, Rannou  
Bacon Louis, Louch, Funtun, Bacon Joseph, Guant,  
Goff, Rannou, Hergourelay. Le Roux maire

1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909  
1910  
1911  
1912  
1913  
1914  
1915  
1916  
1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030

Le conseil  
Dimanche  
mois de

absents M. H. Brien, Kauter, Le Grand, Laurent, Le Corre,  
Quelven, Pallon, Salasin, Le De  
M. Le Beau Louis de certain

Le conseil nomme pour la revision de la liste electorale pour  
l'annee 1901 M. Le Beau Louis et membres de la commission des  
reclamations M. H. Girant yvon et Louis Quelven  
qui sont conformes a la loi les membres du conseil nomment  
procedent a la nomination de vingt proprietaires fonciers  
pour former la liste des repartiteurs pour l'annee 1901 sont  
designes M. H. Mahi Jean, Le Grand Jean, Bidet Francois,  
Gauvain Jean, Le Berre Henri, Lennou Alain, Lennou Fran-  
cois, Bacon Joseph (bourg), Le Beau Henri (Kervin), Le  
Beau Alain (Briand yvon), Bescond Pierre, Bannou Louis,  
Coathalen Joseph, Le Goff Michel, Guenou Jean, Demizet  
Pierre, Hestien, Guivarich Jean

Le Maire donne connaissance au conseil de la fixation de  
la trace du chemin vicinal n. 8 dit de St. Guenole

Le conseil apres avoir pris connaissance du proces verbal  
d'enquete ainsi que de l'avis de la commission enqueteur

Le conseil estime qu'il y a lieu de declarer d'utilite publique  
l'exécution du projet de fixation de trace du chemin vicinal  
dit de Lentrez a Saint Guenole

Le conseil vote la suppression de l'octroi sur les boissons  
hygieniques tels que cidres vins et vote un droit de 9 cent par  
litre sur les alcools. Le conseil vote la somme de 100 francs  
pour frais d'alignement

Le conseil vote la somme de 100 francs pour frais d'alignement  
et pour l'assurance des biens communaux

Bannou Louis  
Bacon Joseph  
Le Beau Louis  
Le Goff Michel  
Lennou Alain  
Lennou Francois  
Mahi Jean  
Pallon  
Salasin  
Quelven  
Girant yvon  
Quelven Louis  
Briand yvon Alain  
Bescond Pierre  
Bannou Louis  
Coathalen Joseph  
Le Goff Michel  
Guenou Jean  
Demizet Pierre  
Hestien  
Guivarich Jean

Le conseil municipal de la commune de Brien est convoque pour  
le dimanche prochain 24 fevrier 1901 pour la tenue de la session ordinaire du  
mois de fevrier et la nomination des delegues municipaux

Envié Gabriel le 24 fevrier 1901

Le Maire  
B. Le Beau

A. G. 24 février  
H. de B.

Le 24 février 1900 à sept heures et demie du matin, le conseil municipal de la commune d'Argentan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Le Beau maire.

Étaient présents M. Le Beau, Le Beau Louis, Bacon Louis, Le Beau Henri, Le Beau Jean, Bacon Joseph, Girant Gyon, Hôpital Laurent, Saladin, Le D., Rollou, Le Goff, Briand, Bacon.

AbSENTS M. Le Beau Laurent, Teunteur, Huitric, Le Grand, Quelon, Dorme.

M. Le Beau Louis, le secrétaire

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après énoncés du budget de 1900 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses obligatoires effectuées au titre de ces crédits, savoir:

Confection des rôles	1.50
Frais de perfection de l'octroi	1.20
Secours aux familles nécessiteuses des résistants	110 <sup>fr</sup>
Fourniture d'eau à l'école du Bourg	10 <sup>fr</sup>
Aliments indigents	61 <sup>fr</sup> 64

1<sup>o</sup> Le Conseil autorise le maire à emprunter 200<sup>fr</sup> hypothécairement pour l'acquisition d'une parcelle de terre acquise par la commune de la part de M. Le Beau Jean Henri propriétaire au Bourg d. cette commune.

2<sup>o</sup> Le Conseil Considérant que 1<sup>o</sup> tout propriétaire est responsable des accidents occasionnés par les animaux domestiques qu'il possède, et bien connu en outre, que la commune a une nécessité de son envoi à l'instinct et à l'instinct au frais de la commune.

Que ces frais se sont élevés à la somme de 177<sup>fr</sup> 60 et que le Maire a réclamer à l'amiable au sieur Pagès une somme de 60 francs qui sera versé dans la caisse communale si il n'y refuse à le poursuivre pour toutes voies de droit.

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes à lui adressées.

A. G. 24 février  
H. de B.

de soutien de familles des vicars Fétin Henri Louis n° 168 du  
 tirage et Guillou Pierre Jean n° 169 du tirage les deux conseil  
 de la classe 1900 et Jean Perri Queri yourni de la classe 1899  
 Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leur demande  
 de leur pour la maison d'école; Le Conseil en principe trouve  
 juste la demande qui lui est adressée, mais considère que le  
 budget communal ne croit pas devoir voter cette nouvelle  
 dépense et se permet de demander à la commission départementale  
 s'il elle pourrait nous accorder un secours et dans quelle  
 proportion

H. Le Bay

Le Goff J. P. Pont  
 Mollivé Rannou Lozach  
 Kerquorlay Salain Briand  
 Le Di' Bacon Le Niver

D'an mil neuf cent un, le vingt-quatre février à neuf heures du  
 matin le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabarie  
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
 M. Le Bay Henri maire étaient présents M. M. Rivu, Le Bay  
 Louis, Bacon Louis, Le Coire, Lozach Bacon Joseph, Guant  
 Kerquorlay, Salain, Le Di', Bollar, Le Goff, Briand, Rannou  
 absents M. M. Laurent, Teunteun, Huitvic, Le Grand, Quel  
 ven, Dornie

Le Conseil a pris pour secrétaire M. Le Bay Louis  
 M. Le Président donne lecture 1<sup>o</sup> des articles transcrits ci-dessous  
 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs  
 modifiée par la loi du 9 Décembre 1884  
 2<sup>o</sup> Du décret du 12 février 1901 concernant les conseils municipaux  
 en vue de procéder à l'élection de leurs délégués et sup-  
 pléants en vue de l'élection qui doit avoir lieu le 31  
 Mars 1901 dans le département  
 3<sup>e</sup> de l'article 1 et 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des  
 articles 3 et 4 du 31 janvier 1876 visé dans le décret de con-

Le conseil municipal que les  
 ont été inscrites et  
 effectués au 31  
 1.500  
 1.200  
 110  
 10  
 61 64

Le conseil municipal que les  
 ont été inscrites et  
 effectués au 31  
 1.500  
 1.200  
 110  
 10  
 61 64  
 Le conseil municipal que les  
 ont été inscrites et  
 effectués au 31  
 1.500  
 1.200  
 110  
 10  
 61 64

vocation

### Elections des diligents 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de six diligents  
Chaque conseiller municipal à l'aspect de son tour, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
Le dépouillement a commencé à dix heures et a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à déduire, bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
Reste pour les suffrages exprimés 15  
Majorité absolue 8  
ont obtenu

M. M. Le Beau Henri	14 voix	Bacon Louis	4
Hollon Henri	12 id	Maunier Louis	3
Bouin Henri	10 id	Le Goff Henri	3
L. Beau Louis	9 id	Salavin Gns	3
Dornic Louis	10	Le Di	2
Quelven Louis	6	Bayouley	2
Bacon Joseph	5	L. Corre	2

### 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à déduire, bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1  
Reste pour les suffrages exprimés 14  
Majorité absolue 8  
ont obtenu

M. M. Bacon Louis	10
Le Di	2
Erant	1
Maunier	1
Bayouley	1

ont réuni la majorité absolue  
M. Bacon Louis

Election des suppléants  
1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a suivi immédiatement l'affichage des votes  
à donner les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à déduire bulletins blancs ou nuls 0  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés 15  
majorité absolue 8

M. Le Goff Henri	11 voix	M. De Joseph	2
Joseph Boni	6	Erant	1
Le Corre Henri	6	Briand	1
Guéhen Louis	2	Bannou	1

ont réuni la majorité absolue  
Le Goff Henri

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné le résultat suivant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
bulletins nuls 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 15  
majorité absolue 8

ont obtenu

M. Le Corre Henri	8
Joseph Boni	6
Bannou	1

ont obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus  
M. Le Corre Henri

La séance a été levée à 11 heures

P. Le Goff Moussey  
Kergourlay Goff Briand  
M. Le Corre L. Bacon  
Bannou De Luzach Bacon  
Re. Reissu

des diligences  
la scrutin  
sans débat et à la majorité  
de ses diligences  
à l'effet de l'urne, a remis forme  
le tout sur papier blanc  
à dix heures il a donné les résultats  
dans l'urne 15  
ont pas une désignation  
sont fait connaître 0  
15  
8

M. Bacon Louis 15  
M. Bannou Louis 3  
Le Goff Henri 9  
Joseph Boni 3  
Le Corre Henri 2  
Kergourlay 2  
Le Corre 2  
15  
15  
10  
2  
1  
1  
1

L'an mil neuf cent un le sept avril à huit heures du matin  
 le conseil municipal de la commune d'Argues Gabriel s'est réuni  
 en session extraordinaire sous la présidence de Heru & Roux  
 étaient présents Bivou, Le Beau Louis, Dornic, Le Beau  
 Feunteun, Briand, Laurent, Kerquerlay, Salain, Guillin,  
 Le Beau main, Curant, Baannou, Le Goff.  
 Absents. Bacon Louis, Bacon Joseph, Bolloir, Le Grand,  
 Baannou, Le De

M. Le Beau Louis élu secrétaire  
 Le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de travaux  
 supplémentaires (réparations diverses) à la maison d'habitation  
 fourniture de mobilier scolaire etc à exécuter à l'école comm.  
 unale de filles au Bourg; sur les sommes restant disponibles sur  
 le crédit voté pour la construction des nouvelles classes. Economie  
 et rabais de l'entrepreneur, et propose de faire exécuter lesdits travaux  
 supplémentaires par le S<sup>r</sup> Larzul entrepreneur à Pont-l'abbé.  
 Le conseil après avoir donné délibéré autorise le maire à traiter  
 de qui il lui aura le S<sup>r</sup> Larzul, les travaux supplémentaires  
 et fournitures portés au devis et montant à la somme de huit  
 cent quatre-vingt-quatre francs

Pour copie conforme

Le Maire.  
 Laurent Feunteun  
 Kerquerlay  
 Dornic  
 Yves Salain  
 Le Goff  
 Louis  
 Briand  
 Le Beau  
 Guillin  
 Baannou  
 Le Beau

Le conseil municipal de la commune d'Argues Gabriel  
 convoqué par le 129 mai courant à 7 h 1/2  
 le 3. la session ordinaire du mois mai  
 Argues Gabriel le 25 mai 1901  
 Le Maire

L'an mil  
 Du matin  
 s'est réuni  
 Du mois  
 Était  
 Le Beau

Absent  
 Grand

M. Le  
 Reint

Excédant  
 Brie  
 Le C

Bureau  
 de 20000

Le Com  
 15 Cent  
 3 Cent  
 5 Cent  
 1 Cent

Le Maire  
 de Heron  
 de ce village  
 qu'une  
 Le com  
 demeure  
 Le respect

Le vendredi, le conseil municipal de la commune de Loguivy-Gabrie  
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue ordinaire  
 du mois de mai sous la présidence de M. de la Roche. Le Maire  
 étaient présents M. de la Roche, Le Maire Louis, Dornic Louis,  
 Le Goff, Fumtun, Girant, Boller, Laurent, Le Corre, Quelven  
 Le Maire, Briand

absents M. de la Roche, Bannou, Beryourlay, Baron Louis, Le  
 Grand, Le Di, Selain, Le Goff, Baron Joseph

M. Le Maire Louis élu secrétaire

Résultats de l'exercice 1900.

Recettes	10939.59
Dépenses	10511.83
Excédant de recettes	427.76
Excédant des exercices antérieurs	2966.88
Résultat définitif de l'exercice 1900	4444.25

Le Conseil Municipal approuve le Compte du  
 Bureau de Bienfaisance se soldant par un excédant  
 de recettes de 1336. -

Centimes Extraordinaires

Le Conseil vot. pour l'Annie 1902 -	
15 Centimes pour insuffisance de revenus	1350. -
3 Centimes 1/2 p. l'Assistance médicale	318. -
3 Centimes p. l'Assistance p. Chemin N°	450. -
1 Centime p. le Chemin N°	100. -

Le Maire expose, que fait suite de la rectification de la côte  
 de Keramprensal l'ancien chemin vicinal N° 2 aux abords  
 de ce village n'est aujourd'hui d'aucune utilité pour le public.  
 Qu'une usurpation d'une portion de cet ancien chemin a déjà  
 été commise. Tout récemment et qu'il y a lieu de mettre en  
 demeure les riverains, d'en acquiescer le sol au profit de leur propriété  
 et respective

avait à huit heures du ma  
 d'Loguivy-Gabrie s'est réuni  
 sous de Henri & Roux ma  
 Le Maire Louis, Dornic, Le G  
 Beryourlay, Selain, Quelven  
 Le Goff.  
 Joseph, Boller, Le Grand,

comité d'un devis de travaux  
 à la maison d'habitation  
 à exécuter à l'école comm  
 comme restent disponibles se  
 du nouvelles taxes. Econom  
 de faire exécuter les dite tra  
 l'entrepreneur à Pont-l'abbé  
 les autoriser le maire à tra  
 les travaux supplémentaires  
 tant à la somme de huit

Pour copie conforme

Le Maire.  
 Louis de la Roche  
 Selain, Le Goff, Dornic  
 Briand  
 Le Corre  
 de la Roche  
 Dornic

Le Maire de Loguivy-Gabrie  
 a été élu le 25 Mars 1901  
 Le Maire Louis

Le conseil a l'unanimité, par tage l'avis de M. le Maire et Demande  
en conseil même, à être autorisé à aliéner le dit ancien chemin confor-  
mément aux indications du plan ci-joint et de procéder aux formalités  
d'expertise prescrites à cet effet

3<sup>e</sup> Le conseil vote la suppression des Droits sur les bois  
sous hypochèques tels que vin, cidre, bière etc et vote un droit de  
neuf francs par hectolitre sur les alcools à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908  
jusqu'au 31 Décembre 1906

4<sup>e</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de  
M. le Préfet concernant le N. Gaurmelan Mare aliéner actuelle-  
ment aux aliénés à Quimper

Le Conseil après avoir délibéré sur l'état de nos finances ne pouvant  
prendre aucune détermination pour augmenter encore nos finances  
Dépenses

M. Rolland

Le Maire donne connaissance au conseil de la question de  
la création d'un fruit à l'école des garçons au Bourg

a pourvoir  
M. le Maire

Le conseil après avoir délibéré trouve très juste la demande  
de M. le instituteur, mais regrette de ne pouvoir suite un  
moyen de l'état de nos finances

M. le Maire

M. Rolland

M. le Maire  
Gaurmelan  
Loyon  
Gullin

Le conseil municipal de la commune de Erquygalbain  
est convoqué pour Dimanche prochain 26 août à 7 heures  
du matin, pour la session ordinaire du mois d'août  
Erquygalbain le 21 août 1901

Le Maire  
M. le Maire

Le conseil  
réuni au lieu  
ordinaire du  
Maire

étaient  
M. le Maire, M.  
Salain, M.  
le Maire

absents M.  
M. le Maire  
Le conseil

des bâtiments  
2<sup>e</sup> Le conseil  
des matrices et  
3<sup>e</sup> Le conseil

communes  
4<sup>e</sup> Le conseil  
les frais de  
supplémentaire

M. le Maire  
M.

Le conseil  
de la commune  
l'ation de M.  
stagiaire à  
commune

M. le Maire  
M.

partage l'avis de M. le Maire et Demandeur  
à obtenir le dit ancien chemin confondu  
avec le point et de procéder aux formalités  
d'effet

suppression des Droits sur les bois  
bure de et vote un droit de  
les alcools à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1902

naissance au conseil d'une lettre de  
Gourmelen Maire alicien actuel

re l'état de nos finances ne voudra  
travaux augmentés encore nos finances

au conseil de la question de  
degarçons au bourg  
travaux très justes la demande  
supplémentaire de nos finances suite mi-  
nos finances

M. le Maire H. G. Cor  
M. le Maire H. G. Cor  
Loyac'h  
Guellin

commune d'Erquey-Gabriel  
prochain 26 août à 7 heures  
d'Erquey  
1<sup>er</sup> août 1901  
Maire  
L. Moart

L'an mil neuf cent un, le vingt-cinq août, à sept heures du ma-  
tin, le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gabriel, s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois d'août, sous la présidence de M. le Maire  
Maire

Étaient présents M. le Maire, M. le Bay Louis, Girant,  
Le Corre, Feunteun, Le De, Guilven, Baron Joseph, Le Goff,  
Salain, Dornic, Kergourlay, Baron Louis, Loyac'h, Herve  
le Bay maire

Absents M. le Maire, Bollou, Le Grand, Bannou, Laurant, Barin  
M. le Bay Louis du secrétaire

Le conseil vote un crédit de 47<sup>50</sup> pour l'assurance  
des bâtiments communaux

2<sup>e</sup> Le conseil vote également un crédit de 60 francs pour réparation  
des matrices et du plan cadastral

3<sup>e</sup> Le conseil vote un crédit de 100 francs pour entretien des bâtiments  
communaux

4<sup>e</sup> Le conseil vote un crédit de 20 francs pour couvrir  
les frais de l'élection, prié Monsieur le Préfet d'autoriser un crédit  
supplémentaire pour couvrir ces dépenses

M. le Bay Louis    Le Bay Louis    Le Maire  
M. le Maire    Le Goff Kergourlay    Le Maire  
Baron    Le De    Baron  
M. le Maire    M. le Maire    M. le Maire  
Feunteun    Guellin  
Loyac'h

L'an mil neuf cent un, le 1<sup>er</sup> septembre, Nous Maire  
de la commune d'Erquey-Gabriel avons procédé à l'instal-  
lation de Mlle Hannel Julie en qualité d'institutrice  
stagiaire à l'école communale des filles au Bay d'ath  
commune

M. le Maire  
H. le Bay

Election senatoriale. procès verbal de l'élection de six députés  
et de deux suppléants

Le vendredi cent. un, le treize octobre, à neuf heures du matin  
le conseil municipal de la commune de Bayeux s'est réuni  
dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. de Beau-  
voir maire étaient présents M. de. Les conseillers municipaux  
Bollou, Bivier, Boivier, Le Beauvais, Salain, Le Cordeur,  
Quelven, Keravelay, Bacon Joseph, Feunteun, Lozach, Prunet,  
Dornic, Bannou, Le Goff, Baron Louis, Le De, le Beau maire

Absents M. de. Laurent, Courant, Le Grand.

Le conseil a élu pour secrétaire M. de Beauvais Louis

M. le Président a donné lecture

1<sup>o</sup> Des articles transcrits ci contre de la loi organique du 2 août  
1875 sur les élections des sénateurs modifiée par la loi du 9 fév-  
rier 1884.

2<sup>o</sup> du décret du 30 septembre 1901 concernant les conseils muni-  
cipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs députés et sup-  
pléants en vue de l'élection senatoriale qui doit avoir lieu le  
17 novembre 1901 dans le Département

3<sup>o</sup> de l'article 153 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles  
3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de commu-  
tion

Election des députés

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin  
secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de six  
députés

Chaque conseiller municipal a l'après de son nom, a remis  
au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
le dépouillement du vote a commencé à 8 heures et a donné  
les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
A. Dieux : bulletins blancs ou ne contenant pas une signature

Trois suffrages  
M. de Beauvais

Majorité

ont obtenu

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

M. de Beauvais

Trois suffisants ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
 Note pour le nombre des suffrages exprimés 17  
 majorité absolue 9  
 ont obtenu

M. Le Bay maire	16	Bacon Joseph	6
M. Bollaré	14	Bacon Louis	4
M. Roux	13	Funteun	4
M. Le Bay Louis	11	Salain	3
M. Le Corre	10		
M. Quelven	9		

M. M. Le Bay, Herré, Bollaré, Roux, Le Bay Louis, Le Corre, Quelven, ont obtenu la majorité, sont élus Délégués  
 Elections de deux suppléant

ont obtenu M. Funteun Mathias	neuf voix	9
M. Salain Yves	quatre voix	4
M. Le Di' Joseph	quatre voix	4

M. Funteun Mathias a obtenu la majorité est élu suppléant  
 1<sup>er</sup> tour de scrutin

ont obtenu M. Le Di' 9 voix	
Salain	3 voix
Domie	3

M. Le Di' a obtenu la majorité a été élu suppléant  
 Le scrutin est clos à onze heures

M. Le Bay		P. P. Bon
M. Bacon		subin quest Argourlay
		Loyach
		M. Roux
		M. Funteun
		M. Le Corre
		M. Quelven
		M. Le Di'
		M. Bacon

Le Conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrieu  
est convoqué pour Dimanche prochain 24 novembre à 8 heures  
du matin pour la tenue de la session ordinaire du mois de

novembre

Erquy-Gabrieu le 20 novembre 1901

Le Maire

H. Le Beau

L'an mil neuf cent un, le vingt quatre novembre, le conseil  
municipal de la commune d'Erquy-Gabrieu s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
du mois de novembre, sous la présidence de H. Le Beau  
mairie

Étaient présents M. M. Biou, Le Beau Louis, Le Goff, Dornier,  
Saladin, Laurent, Girant, Le Corre, H. Le Beau, maire  
Bacon Louis, Bruant.

Absents M. M. Le Di, Bergoulay, Quelven, Bacon Joseph,  
Bolloe, Corach, Bannou, Fournier le Grand

M. Le Beau Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour

l'année 1902 M. Le Beau Louis et membres de la commission

des réclamations M. M. Le Goff Henri et Bacon Louis

2<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination

de vingt propriétaires fonciers pour former la liste

des répartiteurs pour l'année 1902, sont désignés M. M.

Mahi Jean, Hédelot François, Le Berner Henri, Le Corre

François, Le Beau Hervé (Néensin) Le Beau Alain,

Le Beau Louis, Guiau Jean, Floch Pierre, Fournier Henri

Laurent Guibaud, Gyon Girant, Michon Alain, Bacon

Joseph, Coustan Louis, Alain Petitlon, Bloch François

Goyat Henri, Couit Yves, Le Corre Jean Louis

3<sup>o</sup> Le conseil décide que la somme accordée à la com-

mune par le Département et l'état soit répartie de la manière

conseil après avoir  
débiter les  
à crédit de  
le

leur an  
3 enfant  
un inf  
le de co  
des actes  
H  
Le Co  
est co  
la ten  
L'an  
matin,  
réuni au  
de me  
Étaien  
Joseph  
Bolloe  
Absent  
Dornier  
M. Le  
1<sup>o</sup> Le Ma  
Du budg  
Dépense  
Embu  
L'infant  
Secours  
Abline  
A. Le  
2<sup>o</sup> Le con

suivante aux réserves dont les noms suivent Hervé Coustan  
 enfants 12<sup>e</sup> René Lozach & enfants 10 francs Jean René Quéron  
 un enfant 8<sup>e</sup> ~~René~~ René Lozach enfants 10 francs  
 Le conseil d'après le maire de remplir les formalités de l'hygiène  
 des actes n'ayant pas pour actes le chef de P. Villeneuve  
 H. Le Bary H. Bary L. Bary J. L. Goff  
 m<sup>re</sup>

Le Conseil municipal de la commune d'Erque-Gabrie  
 est convoqué pour Dimanche prochain 23 février 1902 pour  
 la tenue de la session ordinaire de février  
 Erque-Gabrie le 18 février 1902  
 Le Maire  
H. Le Bary

L'an mil neuf cent deux, le vingt-trois février à huit heures du  
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erque-Gabrie s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
 de février, sous la présidence de Hervé Le Bary maire  
 étaient présents M. M. Briant, Le Bary Louis, Bacon Louis, Bacon  
 Joseph, Laurent, Briant, Kerguelen, Le Goff, Lozach, Bacon  
 Polle, Le Bary maire  
 Absents M. M. Briant, Le Grand, Feunteun, Le Corre, Quéron  
 Dornic, Salais, Le De  
 M. Le Bary Louis élu secrétaire

1<sup>er</sup> Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci après inscrits  
 du budget de 1901 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les  
 dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir:

Embr des mandats & quittances	17
Enfants assistés, complément	590
Secours aux réserves Emploi d'une subvention	307
Aliénés Indigents	29793

2<sup>e</sup> Le conseil est d'avis que la somme de 30 francs sera payée par le conseil

Michel pour la réparation du chemin vicinal n° 8 lui soit remboursé  
Le Maire prie le conseil de donner son avis sur les Demandes de Disjunctives  
Procédant de familles des jeunes de la classe 1901 savoir  
David Michel n° 151 du tirage, Coustans Pierre n° 138, Jean  
Jean Alain Barié n° 151, Laurent Francois n° 140, Guiguen  
Francois

Le Conseil émet un avis favorable aux Demandes des susnommés  
Le Maire communique au conseil la lettre de M<sup>r</sup> le  
Préfet portant la date du 13 janvier et demandant au  
conseil de vouloir bien voter un puits pour l'école communale  
des garçons

Le Conseil en délibéré trouve la demande de M<sup>r</sup> le Préfet  
juste en principe, mais les finances communales ne permet-  
tent pas en ce moment un semblable sacrifice et décide de  
voter cent francs qui seront consacrés à procurer de l'eau  
à l'école espérant que l'administration préfectorale voudra  
bien faire le reste.

*[Signature]*  
H. Le Roux  
L. Bizey Laurent  
R. Reizey Luyaillet  
P. Racon P. Reizey  
Rannon Hugourlay

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
est convoqué pour le jeudi 29 mai à 8 heures du matin  
pour la session ordinaire du mois de mai  
Erqui-Gabrie le 24 mai 1902  
Le Maire  
H. Le Roux

L'an mil neuf cent Deux, le vingt-neuf Mai à huit heures  
du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la  
session de mai, sous la présidence de Henri Le Roux  
Maire

AVERTISSEMENT  
LOT# EMC05207610754

*[Handwritten notes on the right page]*

...nial n° 8 lui soit remboursé  
 ...s sur les Demandes de Bispana à l'ère  
 ...1901 l'ancien  
 ...tantans Pierre n° 138, Feun  
 ...François n° 40, Guiguen

...aux Demandes des surnoms  
 ...conseil la lettre de M<sup>e</sup> le  
 ...gouverneur et Demandant au  
 ...pente pour l'école commun  
 ...la demande de M<sup>e</sup> le Préfet  
 ...ances communales ne fermet  
 ...blable sacrifice et décide de  
 ...usacés à procurer de l'eau  
 ...stitution préfectorale souv

...Larrey  
 ...Loyac de Goff  
 ...Kergourlay

...Bispana  
 ...à 8 heures du matin  
 ...de mai  
 ...1902  
 ...Loyac

...vingt-neuf mai à huit heu  
 ...la commune de Guiguen  
 ...des séances pour le  
 ...sidence de M<sup>e</sup> le Maire

Étaient présents M. M. Biau, Le Roux Louis, Rollon,  
 Feunteun, Bacon Joseph, Le Goff, Salasin, Donnie, L'écuyer  
 Baron Louis, Kergourlay, Le Corre, Ronneau, Herri Le Roux  
 absents M. M. Le Grand, Corach, Quelven, Le D<sup>e</sup>

M. Le Roux Louis élu secrétaire  
 Le Comité a reçu la recette de l'année 1901 pour  
 la somme de  
 la dépense pour l'année  
 Excédant de dépense  
 Excédant des recettes de 2 années antérieures

Reste comme Excédant à l'exercice 1901 3090.91  
 Le Comité vote pour 1903 la suppression Extraordinaire

Et après  
 1° 15 cent. pour l'entretien de l'école 1350  
 2° 1 cent. 7 pour l'assistance médicale 150  
 3° 5 cent. pour le chemin n° 2 450  
 4° 1 cent. pour le chemin n° 1 90

Le Comité approuve le Compte administratif de 1901  
 Le Maire soumet à l'approbation du conseil, un acte  
 de cession gratuite en date du 5 mars 1902, par lequel M<sup>e</sup>  
 M<sup>e</sup> Videloc Etienne et M<sup>e</sup> Videloc Marie Perrine épouse  
 de M<sup>e</sup> Le Goff Herri propriétaire à Subventin, consentent à  
 abandonner gratuitement à la commune, une superficie de 7019  
 de terrains pour la construction du chemin vicinal ordinaire  
 n° 8 de L'écuyer à S<sup>t</sup> Guinoli  
 Le conseil à l'unanimité, approuve l'acte précité et dispense le  
 Maire de remplir les formalités d'hypothèques, la valeur des terrains  
 cédés ne dépassant pas 500<sup>f</sup>

*(Signature)*  
 Le Maire  
 Le Roux Louis  
 Salasin Jean Le Goff Kergourlay  
 Le Corre Donnie Feunteun  
 Bacon Joseph

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel  
est convoqué pour Dimanche prochain 3 août à 8 heures du  
matin, pour la session ordinaire du mois août.  
Erqui-Gabriel le 27 juillet 1902

L'an mil neuf cent deux, le trois août à 8 heures du matin  
Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est  
réuni au lieu ordinaire des séances, pour la session ordinaire  
du mois d'août, sous la présidence de M. Herve Le Beauvais  
étaient présents M. M. Saladin, Le Di, Guilven, Bacon  
Joseph, Bacon Louis, Le Corre, Hergoualay, Laurant, Lozach  
Dornier, Le Beauvais Louis, Seiau, Pollou, Briant, Le Beauvais  
absents M. M. Le Grand, Braut, Barron, Seinture,  
Le Corre

M. Le Beauvais Louis élu secrétaire

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de  
dispenses de leur période d'instruction de 28 et 13 jours  
auxquels ils sont convoqués en 1902, des sieurs Espartero,  
Vigier Jean, Stevinou Corentin, Bihan Joseph  
Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable  
à leurs demandes

Le Maire Louis Le Beauvais  
Le Secrétaire Joseph Le Corre  
Bacon Louis, Guilven, Laurant, Lozach, Dornier, Seiau, Pollou, Briant, Le Beauvais Louis

L'an mil neuf cent deux, le quinze septembre, M. le  
Maire de la commune d'Erqui-Gabriel, après avoir procédé à la  
désignation de M. Le Corre en qualité d'installateur des  
aînés à l'école communale des filles au bourg de cette commune  
de laquelle installation nous avons dressé le présent procès  
verbal que M. Le Corre a signé avec nous  
M. Le Corre

L'an mil  
M. le Maire  
procède à  
l'installation  
au bourg de  
avons dressé  
ce procès  
verbal que  
M. Le Corre  
a signé avec  
nous

Le conseil mu  
seul pour  
l'an, pour le  
Erqui

L'an mil ne  
Le conseil m  
réuni au lieu  
ordinaire de  
M. le Maire  
étaient prés  
Le Corre, Briant, B  
Jean Marie, B

absents M. M.  
Bacon Louis,

M. le Maire  
Le conseil nom  
M. le Maire  
tions M. M. H  
Le Corre, P  
de vingt cinq  
L'an mil neuf

L'an mil neuf cent deux, le quinze Septembre,  
Nous Maire de la commune d'Erqui-Gabeui,  
procède à l'installation de M. Ferras, nous  
instituteur stagiaire à l'école communale de garçons  
au Bourg de cette commune. De laquelle installation nous  
avons dressé le présent procès-verbal que M. Ferras  
a signé avec nous.

Ferras

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabeui est con-  
voqué pour dimanche prochain 9 novembre à huit heures du ma-  
tin, pour la tenue de la session ordinaire du mois de novembre  
Erqui-Gabeui le 4 novembre 1902

Le Maire

M. Le Ray

L'an mil neuf cent deux, le neuf novembre à huit heures du ma-  
tin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabeui s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Le Ray  
Maire

Étaient présents M. M. Le Ray Louis, Le Goff Henri, Bacon Jo-  
seph, Coriant, Corack, Bannou, Dornie, Le De, Salain, Laurent  
Jean Marie, Bellec, Le Ray main

Étaient absents M. M. Bion, Feunteun, Guilven, Le Grand, Briant-  
Bacon Louis, Kergourlay, Le Corre

M. Le Ray Louis élu secrétaire

Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour 1903

M. Le Ray Louis et membres de la commission des réclama-  
tions M. M. Henri Le Corre et Jean Berant

Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination

de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répartiti-  
ons pour l'année 1903, sont désignés M. M. Mahé Jean,

Médic François, Le Henr Henri, Pennon J. Cois, Le Beauy Henri,  
 Kerwinic, Le Beauy Alain, Rannou Louis, Erant yvon, Bacon Joseph,  
 Le Macou Alain, Perit Alain, Le Berra Jean, Pennon Jean, Pennon  
 Louis, Kothoic Auguste, Clair Pierre, Henidy Henri, Henidy  
 François, Henidy Pierre, Moah' Louis  
 3<sup>e</sup> Le conseil nommé pour faire partie de la commission chargée  
 de procéder à la statistique agricole pour l'année 1902 M. Le  
 Beauy Louis

Rannou  
 Loyach  
 Bacon  
 Le Goff  
 Le Goff  
 Le Goff  
 Le Beauy  
 m<sup>re</sup>

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
 convoqué pour dimanche prochain 30 novembre à neuf heures  
 du matin à l'effet de nommer les délégués et suppléants pour l'élec-  
 tion sénatoriale du 3 janvier 1903  
 Erqui-Gabrie le 29 novembre 1902

Le Maire  
 H. Le Beauy

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
 s'est réuni le 30 novembre à neuf heures du matin au lieu ordi-  
 naire de ses séances, sous la présidence de M. Le Beauy maire  
 à l'effet de élire les délégués et suppléants en vue de l'élection  
 sénatoriale du 3 janvier 1903  
 Et étaient présents M. M. Boiva, Bollar, Salais, Fournier,  
 Bacon Joseph, Loyach, Saurant, Le Corre, Keryouan, Le Goff  
 Erant, Briant, Dornic, Rannou Le Roux  
 Absents M. M. Le Grand, Le Beauy Louis, Quelven,

Adresse A. K. 20

Avertissement: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE  
 LOT# EMC05201610754

Le conseil a élu pour secrétaire M. Solain Yves  
 M. le Président a donné lecture:

1° Des articles transcrits ci contre de la loi organique Du 20 août  
 1875 sur les élections Des Sénateurs, modifiée par la loi Du 9 Decem.  
 1874

2° du décret Du 11 Novembre 1902 concernant les conseils municipaux  
 à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue  
 de l'élection en vue de l'élection des sénateurs qui doit avoir lieu  
 le 15 Janvier 1903 dans le Département;

3° De l'article 1<sup>er</sup> § 3, de la loi du 30 Décembre 1875 et des articles  
 3 et 4 du décret du 3 Janvier 1876 visés dans le décret de convocation  
 l'élection des délégués  
 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat ou scrutin secret  
 et à la majorité absolue Des suffrages, à l'élection de ses délégués  
 chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis, fermé à sa  
 président son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
 le dépouillement du vote a commencé à heure: il a donné le  
 ci après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
 b) Déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés 15  
 Majorité absolue 8

ont obtenu			
M. Bollore	13	M. E. Corne	3
M. E. Boux Herve	11	M. Salain	3
M. Girant	10	M. Le Goff	2
M. Feunteun	10	M. Donie	1
M. Bacon Joseph	8	M. Kergourlay	1
M. Le Goff	7	M. Laurent	1
M. Biau	7		
M. E. Boux Louis	7		
M. Bannou	3		

Le Maire  
 M. E. Boux

Principal de la commune D. Brigue: Gaberil est  
 nommé le 30 novembre à neuf heures  
 le 29 novembre 1902

Le Maire  
 M. E. Boux

Principal de la commune D. Brigue: Gaberil  
 le 30 novembre à neuf heures du matin au lieu ordi-  
 naire de la commune de M. E. Boux Maire  
 le 29 novembre 1902

Principal de la commune D. Brigue: Gaberil  
 le 30 novembre à neuf heures du matin au lieu ordi-  
 naire de la commune de M. E. Boux Maire  
 le 29 novembre 1902

Le Maire  
 M. E. Boux

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués  
 M. Bollen Industriel qui a déclaré accepter le mandat  
 Le Beau Henri cultivateur id.  
 Corant Yvon id id.  
 Peunteur Mathias id id.  
 Bacon Joseph id id.

2<sup>e</sup> Tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 à déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés  
 Majorité absolue  
 ont obtenus.

M. Coqch  
 Rivu  
 ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués  
 M. Coqch René cultivateur qui a déclaré accepter le mandat  
 Election des deux suppléants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le  
 des votes a donné les résultats suivants.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 à déduire: Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désigna-  
 tion suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés  
 Majorité absolue  
 ont obtenus

M. Ramou	8 voix	M. Médéus
Solain	6 "	Briant
Rivu	4 "	Dormid
Le Roux Louis	2 "	Le Cou
Le Goff	2 "	

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants  
 Ramou Louis cultivateur qui a déclaré accepter le mandat

M. Coqch René